

Eau & Rivières

de Bretagne

DOSSIER

Mines, le nouvel eldorado breton ?



4-5

LA MYTICULTURE DANS LA BAIE
DU MONT SAINT-MICHEL

7

PESTICIDES,
C'EST TOUJOURS
NON MERCI !



10

S.O.S. NATURALISTES

19

LE TEMPS DES AUXILIAIRES À L'EPHAD
DE BELLE-ISLE-EN-TERRE



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

Devenez annonceur et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr
Rubrique publications

Contactez nous
02 98 01 05 45
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
À L'ÉCO-IMPRESSION



cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |

Un univers d'ingrédients pour faire vous-même vos produits ménagers respectueux de l'environnement !

La droguerie écologique® est une marque de Bretagne
www.la-droguerie-eco.com



Merci de nous retourner ce coupon, accompagné de votre règlement à :

Eau & Rivières de Bretagne
7, place du Champ au Roy
22200 Guingamp

Renouvellement ☐ oui ☐ non

Nom, Prénom

adresse

CP commune

téléphone

e-mail

profession ou compétence

Simple adhésion ☐ 25 € ☐ 10 € (tarif réduit*)

Adhésion/abonnement à la revue ☐ 40 € ☐ 25 € (tarif réduit)

Adhésion conjoint, enfant(s) ☐ 8 € :

Nom, Prénom

Abonnement seul ☐ tarif unique 20 €

Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :

☐ 30 € ☐ 45 € ☐ 100 € ☐ ou _____ €

Adhésion des associations ☐ 50 €

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici : ☐



© Christian Le Gac

Eau & Rivières, ça commence à bien faire

Déjà en 1978, le n°26 de la revue *Eau & Rivières de Bretagne* publiait un important dossier sur les conséquences environnementales, sanitaires et sociales du modèle agricole productiviste breton. En 1985 le troisième « cahier » d'Eau & Rivières de Bretagne portait sur « L'eau, les pesticides et la santé ». Depuis sa création, notre association n'a cessé de dénoncer les atteintes à la qualité des milieux aquatiques, d'interpeller les pouvoirs publics et de mener des actions éducatives auprès des jeunes et des adultes.

Faut-il alors se résigner et accepter sans broncher toutes les régressions environnementales actuelles et à venir ?

Notre action déterminée et notre expertise reconnue pour informer et instruire, en sensibilisant élus et population, contrecarrent les velléités des pollueurs de tout poil qui sans nous auraient les coudées franches.

On voit bien depuis plusieurs années une faiblesse d'action des institutions, surtout devant la pression de plus en plus évidente des lobbies. Malgré cela, nous avons pu introduire des clauses opposables de respect des milieux aquatiques et des zones humides dans le SDAGE et les SAGE. Nous en voyons les effets concrets dans l'avis relatif au projet d'aéroport de Notre Dame des Landes donné par le rapporteur de la cour d'appel de Nantes, même si le recours a finalement été rejeté.

C'est également notre association qui est fortement engagée pour faire connaître à l'ensemble de la population et des élus les risques des pesticides et leur dangerosité pour la santé des salariés exposés et des riverains. Elle s'est mobilisée auprès des ministères de la santé et de l'environnement pour rendre plus contraignantes les mesures de l'arrêté ministériel « pesticides », bloqué par les lobbies.

Aujourd'hui ce sont les enjeux environnementaux des autorisations d'explorations minières sur toute la Bretagne, la pollution littorale par les activités mytilicoles en baie de Cancale, la pollution de l'air à Saint-Malo qui sont portés à la connaissance de tous dans ce numéro 178.

La mobilisation est plus que jamais nécessaire, dans les grandes luttes comme l'exploitation des sables coquilliers ou NDDL mais aussi, au quotidien sur le terrain dans les enquêtes publiques par exemple. Les « sentinelles » d'Eau et Rivières doivent être vigilantes partout où l'environnement et son droit sont bafoués et si nécessaire porter des actions juridiques.

Alors non, l'heure n'est pas à la résignation ! Notre action de sensibilisation et d'éducation est plus que jamais nécessaire, tout comme notre mobilisation militante.

Marie-Pascale Deleume, Denise Huard, Emile Besneux, Jean Peuzin

Collectif d'animation ERB 35

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jacques PRIMET
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°178 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteurs, rédacteurs, photographes, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. La Fabrik était à Rennes le prochain numéro sera préparé en Morbihan.

La Fabrik : Emile BESNEUX, Marie-Pascale DELEUME, Jacques PRIMET, Mickaël RAGUENES, Michel RIOU

Rédacteurs : Marcel BENOT, Emile BESNEUX, Maurice CAIGNEC, Arnaud CLUGERY, Marie-Pascale DELEUME, David DERRIEN, Youri DMITRENKO, Jimmy DOREY, Béatrice DUPONT, Marie FEUVRIER, Denise HUARD, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Ilona LEGALL, Laurence MORICE-LE GUILLERM, Jacques NEVE, Jean-Michel NICOLAS, Philippe NOGUES, Rozenn PERROT, Jean PEUZIN, Jacques PRIMET, Mickaël RAGUENES, Michel RIOU, Jean SARASIN, Jocelyne THEAUDIN, Dominique WILLIAMS.

Correctrice : Brigitte PICHARD.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 4829
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567



Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès
Photothèque : Mickaël Raguénès

Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 40 €.

Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Plus d'informations sur nos sites :

www.eau-et-rivieres.asso.fr
<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>
Contacter le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



La mytiliculture dans la Baie du Mont Saint-Michel

La culture de moules sur bouchots s'est établie en baie du Mont Saint-Michel en 1954, les larves sont importées de la région charentaise. Le littoral de l'Ille-et-Vilaine est le plus utilisé de Bretagne et de France par la conchyliculture. L'Ille-et-Vilaine a la plus petite façade du littoral breton (70 km sur 2730 km soit 2.5 %) mais recense plus de la moitié (56 %) des longueurs de bouchots de Bretagne (248 km sur 439 km) et plus de 15 % des longueurs de bouchots de France !



CHERRUEIX EN BAIE DU MONT SAINT-MICHEL ESTRAN RECOUVERT DE PETITES MOULES REJETÉES PAR LES MYTILICULTEURS.



RETOUR DE PÊCHE À PIED EN BAIE DU MONT SAINT-MICHEL.

Les activités conchyliques sont depuis peu régies par le code rural et de la pêche maritime. Elles bénéficient d'un contexte réglementaire particulièrement favorable. Ainsi :

- les commissions des cultures marines sont composées de 8 représentants de l'Etat, de 9 professionnels et de 2 élus départementaux. Quant aux associations environnementales agréées, elles disposent d'un seul représentant... avec voix consultative !
- l'enquête publique, prévue à l'article L 923, préalablement à « l'autorisation spéciale délivrée par l'autorité administrative aux exploitations de cultures marines, d'une durée de quinze jours au moins » limite l'expression du public.
- pour les sites où n'existent pas d'activités conchyliques... l'article D923-8 fait plus simple puisque « des projets d'aménagement, préparés par les organisations professionnelles concernées ou par l'administration. prévoient la création de zones de cultures marines ». Rappelons, au passage, que les autorisations administratives délivrées ne sont pas publiées !

Dans ce contexte réglementaire, fin 2011, deux groupements de mytiliculteurs (d'investisseurs ?) ont voulu créer 2 concessions de moules sur filières de 85 et 200 hectares en zone NATURA 2000 devant le littoral de la Côte d'Emeraude. Devant le tollé de la population, le Préfet n'a pas délivré les autorisations. Fin 2013, le Comité Régional Conchylicole (CRC) Bretagne Nord et les 2 groupements de mytiliculteurs précités sont revenus à la charge en déposant un projet dit expérimental de 4 filières de moules, dans le même secteur maritime, devant les côtes de Saint-Coulomb, toujours en zone NATURA 2000. La consultation publique, d'une durée de 2 semaines sans commissaire enquêteur, a recueilli 1203 avis dont près de 99 % défavorables. Ceci n'a pas empêché le Préfet de délivrer une autorisation d'exploitation le 27 juin 2014. 2 recours en annulation sont déposés, l'un par la Commune de Saint-Coulomb, l'autre par un groupe d'associations environnementales et de pêcheurs-plaisanciers avec pour chef de file l'APEME. Les associations ont obtenu, le 5 décembre 2014, la suspension des travaux puis, le 10 juillet 2015, l'annulation de l'arrêté préfectoral, décision qui fait date. En effet, le



Tribunal administratif de Rennes a jugé que les caractéristiques techniques du projet qui prévoient la pose d'ancres sur le sol de la mer appartenant au domaine public maritime sont de nature à faire regarder le projet comme entrant dans la catégorie des « zones de mouillages et d'équipements légers » visés dans la nomenclature des projets soumis à étude d'impact. En l'espèce, le projet envisagé nécessitait la mise en œuvre de la procédure de cas par cas prévue par la législation sur les études d'impact. Ce jugement n'a pas fait l'objet d'appel. Il a, pour l'heure, stoppé les appétits d'implantation des mytiliculteurs devant la Côte d'Emeraude.

Aujourd'hui, en Baie du Mont Saint-Michel, la quantité de moules commercialisées est de 11 000 à 14 000 tonnes par an. La quantité annuelle produite avoisine probablement les 20 000 tonnes/an (pas de pesée à la débarque comme exigé pour la pêche). Avec l'utilisation de la pêcheuse, les mytiliculteurs prélèvent les moules sur les bouchots en un seul passage générant ainsi des quantités importantes de petites moules non commercialisables qui sont rejetées sur l'estran ou en mer en illégalité avec la réglementation sur les déchets et la loi sur l'eau.

Outre le fait que ces petites moules meurent en grand nombre et que leur dégradation produit des pollutions importantes (visuelle, olfactive et apport en matière organique supplémentaire...), elles représentent (tant qu'elles sont vivantes) un facteur de compétition trophique pour les moules de bouchots, compétition renforcée et décuplée dans les zones où les crépidules prolifèrent. Les potentialités trophiques de l'entité Baie du Mont Saint-Michel n'étant pas inépuisables... Ce facteur non anodin, inséré dans un contexte de toujours plus de volume produit, va, en fait, à l'encontre de la rentabilité durable des concessions et est source de grandes dégradations des milieux déjà fragilisés par bien d'autres facteurs ! Cette situation qui perdure est gravement préjudiciable à la qualité et à la salubrité des eaux marines, à la biodiversité et aux paysages de ce site NATURA 2000, ZNIEFF... classé au Patrimoine de l'UNESCO.

Enfin, les échanges inter-bassins conchylicoles, qui se sont accrus, ont conduit à l'introduction de nombreuses espèces invasives dans les eaux marines bretonnes.

Les transferts de coquillages (larves juvéniles et matures) entre bassins s'effectuent sans aucune

contrainte (analyses, séjour en bassin de décontamination avant introduction dans le bassin récepteur). L'ensemencement par de nouvelles espèces et leur prolifération peuvent continuer malgré les inventaires et constats faits par les scientifiques.

Il s'avère donc urgent de faire cesser l'immersion directe en baie du Mont Saint-Michel de coquillages (larves, naissains ou adultes) en provenance d'autres bassins maritimes sans qu'ils aient séjourné en bassin tampon ; les coquillages « importés » ne devraient être immergés qu'après analyses démontrant l'absence d'agents parasites invasifs ou de risque sanitaire. En



© Marie Feuvrier

NOURRICERIE DE GOÉLANDS PAR REJETS DE PETITES MOULES SUR L'ESTRAN.

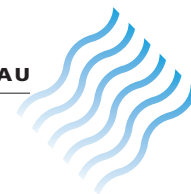
outre, un état des lieux s'impose afin d'évaluer les impacts de la restructuration des concessions conchylicoles datant de 2000. Il pourrait ainsi contribuer à démontrer la trop forte charge de la baie en mollusques filtreurs par rapport à ses capacités en ressources nutritives (bioplanctoniques). Si cela était, les exploitants s'exposeraient, comme cela a été le cas dans les années 1990, à des dangers tels que maladies, augmentation de parasitoses... situation qui les obligerait à diminuer brutalement leur niveau de production globale.

Le contexte réglementaire des cultures marines doit être modifié, en matière de consultation du public, d'appropriation du Domaine Public Maritime, de pratiques telles que les échanges inter-bassins sans contrôle et les rejets massifs de déchets (petites moules, plastiques,...) dans les milieux. En outre, un état des lieux de la baie du Mont Saint-Michel s'impose afin d'évaluer les impacts de la conchyliculture.

Marie Feuvrier

Présidente de l'APEME

Association Pays d'Emeraude Mer Environnement



Balade toxique à Saint-Malo

Pour sensibiliser les malouin-e-s aux enjeux de la grande conférence climatique COP 21, un collectif citoyen organisait à Saint-Malo le 4 octobre 2015 une « balade toxique ».



© Laurence Morice-Le Guillerm



© Laurence Morice-Le Guillerm

AUX PIEDS DES REMPARTS DE LA CITÉ CORSAIRE, UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À L'AIR LIBRE QUI FAIT TÂCHE SUR LA CARTE POSTALE...

Cette balade urbaine a permis à une centaine de personnes de découvrir quelques lieux emblématiques des problèmes de pollution/dépollution dans notre ville : la TIMAC Agro sur le port (pollution de l'air et de l'eau) puis le chantier du futur tribunal (pollution de l'air et des sols). Ils ont pu s'informer sur la nature des pollutions et leurs conséquences sur la santé.

Le port de Saint-Malo est en plein centre ville. Son activité industrielle principale est liée à la présence d'une usine de fabrication d'engrais du groupe Roullier, la TIMAC. Plus de 700 000 tonnes sont déchargées en 2015, pour une bonne partie à l'air libre, des matières extrêmement pulvérulentes : environ 150 000 tonnes d'engrais azotés (risques explosifs ?), 60 000 tonnes d'urée (risques d'émanation d'ammoniac), phosphates... près de 200 000 tonnes d'acide phosphorique (risques d'irritation nez-gorge). L'essentiel sert à la fabrication d'engrais azotés et phosphatés avec un procédé nécessitant des calcaires coquilliers (le maërl étant interdit d'exploitation). Comme ceux de la Baie de Lannion, exploités par la Compagnie Armoricaïne de Navigation, vous vous souvenez ?

Ajoutons à cela, 220 000 tonnes de tourteaux et céréales, autre source de poussières et particules fines.

Enfoncer le clou

Le succès de cette balade imposait que la mobilisation se poursuive tant que les demandes exprimées à cette occasion n'étaient pas satisfaites :

- la réalisation de nouvelles études de la qualité de l'air intégrant la mesure des particules fines,
- une réelle amélioration des modes de déchargement des matières arrivant au port.

Pour donner corps à cette mobilisation et relayer plus efficacement ces demandes auprès des autorités compétentes, un groupe local *Eau & Rivières de Bretagne* a été créé en janvier 2016. Outre une demande d'informations sur les installations classées adressée à la DREAL de Bretagne, nous avons demandé de nouvelles analyses de la qualité de l'air aux autorités locales.

La compétence « air » étant passée à l'agglomération, c'est le Conseil communautaire du 22 septembre qui annonçait la décision de faire réaliser de nouvelles analyses de la qualité de l'air par Air Breizh, intégrant la mesure des particules fines.

Nous avons alors demandé la création d'un comité de pilotage permettant aux citoyens et associations d'exercer leur vigilance sur la mise en œuvre de cette décision.

Concernant la pollution de l'air et de l'eau du port, nous avons pris contact pour un rendez-vous avec Martin Meyrier, élu en charge de ces questions au Conseil régional. Malgré de nombreuses relances, nous sommes toujours en attente de réponses.

Le silence des autorités à l'égard des risques potentiels de santé publique générés par ces pollutions n'a plus lieu d'être. Elles ne peuvent plus faire l'économie d'analyses, scientifiquement fondées, et d'une identification des causes de cette pollution. Une grande partie de la population l'exige et se mobilise aux côtés d'*Eau & Rivières* et d'autres associations, sans hostilité systématique à l'égard des intérêts économiques locaux, mais aussi sans concession et en pleine transparence.

Rozenn Perrot
et Laurence Morice-Le Guillerm

DREAL

Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement



Pesticides, c'est toujours non merci !

Les pesticides, nous les connaissons malheureusement bien désormais. Omniprésents dans notre environnement, leurs conséquences sur l'environnement et la santé humaine commencent peu à peu à être révélées. Le XVIII^e colloque de notre association avait choisi de regarder les effets de cette pollution sur le milieu aquatique et la santé.



UNE ASSISTANCE FOURNIE ET ATTENTIVE.



LE TÉMOIGNAGE DE PAUL FRANÇOIS.

Pour commencer, rien de tel qu'un état des lieux. Pas de grande surprise les pesticides sont bien présents dans nos eaux. Ce sont d'ailleurs les polluants les plus fréquemment retrouvés dans les cours d'eau d'Europe. En Bretagne, pas moins de 100 molécules différentes se promènent dans nos rivières.

Des pesticides ? Des molécules ? Oui, mais de quoi parle-t-on finalement ? C'est là que le bas blesse. Pour rappel, pour fabriquer un pesticide, il faut au moins deux choses : une (ou plusieurs) matière(s) active(s) qui donne(nt) l'effet poison et des adjuvants qui renforcent l'efficacité. Que recherche-t-on aujourd'hui dans nos rivières ? Seulement des matières actives et parfois certaines de leurs **métabolites**. Prenons un désherbant qui utilise le glyphosate comme matière active, il peut en contenir jusqu'à 360g/L. Il nous reste donc 640g/L de produit dont ne nous connaissons rien ou presque.

De l'eau...

Lors des deux exposés traitant des impacts sur les milieux aquatiques, il nous a de nouveau été précisé que, notamment dans le cas du Roundup, les effets étaient bien différents lorsque l'on se préoccupait du glyphosate seul ou de la formulation complète. Un adjuvant spécifique du Roundup appelé POEA impacte directement la faune et la flore. Il impacte notamment la croissance de certains amphibiens. Sur le phytoplancton, l'effet d'une formulation

complète est 1000 fois plus important que l'effet de sa matière active seule. Il en est de même pour certains bivalves lors du développement embryonnaire, où les effets d'une formulation étaient de 3 à 5000 plus forts que ceux de la matière active. D'où la nécessité aujourd'hui, de se préoccuper non pas seulement de la matière active seule mais bien de la formulation complète.

A l'homme

Ces analyses sur les milieux aquatiques ont malheureusement été confortées lorsque les impacts des pesticides sur la santé humaine ont été passés en revue. Le témoignage de Paul François le confirme, dans son cas c'est le benzène (un adjuvant) qui l'a rendu malade. Un témoignage fort qui, au-delà des tourments de la maladie, nous montre combien il est difficile pour un agriculteur, même malade des pesticides, de changer ses pratiques. Non pas parce qu'il ne le veut pas, mais parce qu'il ne sait pas.

Il y en restera toujours pour nous dire qu'il est impossible de faire sans les pesticides. Et il faudra encore et toujours leur démontrer qu'ils ont tort. Car oui, c'est possible. Ce n'est pas facile quand on ne sait pas faire mais c'est possible. Alors il nous faudra toujours soutenir ceux qui sont prêts à essayer.

Dominique Le Goux

Métabolites
Molécules de dégradation



Accès au foncier : évolutions de la SAFER

La loi d'Avenir pour l'Agriculture du 13 octobre 2014 a modifié les statuts des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural qui organisent des ventes, préemptions et rétrocessions de terres agricoles. Les timides avancées sur la gouvernance et leur champ d'action n'ont pas effacé le fonctionnement parfois opaque de la SAFER Bretagne. Notre association a voté contre les nouveaux statuts. Explications.



© Olivier Clisson

LA MAÎTRISE DU FONCIER AGRICOLE, UNE CLÉ ESSENTIELLE POUR LA PROTECTION DE L'EAU.

Une consultation « bidon »

En tant que membre des Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA), notre association a été sollicitée pour donner son avis sur le projet de nouveaux statuts de la SAFER Bretagne en juillet dernier. Mais la méthode employée nous a quelque peu surpris.

D'une part, les préfetures de département n'ont pas convoqué de réunion physique des CDOA et ont préféré faire un vote électronique : sur un document aussi important, un débat aurait dû et aurait pu être organisé !

D'autre part, on nous demandait de nous prononcer pour fin septembre sur un dit « projet »... qui était officiellement signé depuis le 17 juin ! Deux représentants de l'Etat avaient déjà apposé leur signature sur le document et la SAFER elle-même avait validé et approuvé le document en assemblée générale extraordinaire en juin 2016. A quoi servait réellement cette consultation ?

Gouvernance : les associations a minima

Face aux critiques récurrentes de diverses associations et syndicats agricoles, la loi a prévu l'ouverture du Conseil d'administration des SAFER, notamment aux associations environnementales. En Bretagne, seule une association agréée de protection de l'environnement pourra intégrer ce conseil, auprès d'une fédération de chasseur (également agréée). Eau & Rivières déplore que ces statuts ne soit pas conformes au nouveau code rural qui prévoit pourtant plusieurs sièges de représentants d'associations, auprès des fédérations de chasseurs.

Notre association demande à l'Etat d'éclaircir, tant sur le fond que sur la forme, le fonctionnement de la SAFER Bretagne, société anonyme sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Elle sollicite également les membres du conseil d'administration de la SAFER pour une prise en compte accrue du contexte environnemental à chaque opération : sur les périmètres de captage, les territoires à algues vertes, ou encore les bassins versants de plan d'eau douce eutrophisé, la SAFER doit privilégier des systèmes agricoles les moins impactants.

Estelle Le Guern

Exemple du manque de prise en compte de l'enjeu environnemental

A plusieurs reprises, notre association a pu s'interroger sur les décisions de la SAFER et de ses comités départementaux, notamment sur des bassins à algues vertes. Récemment, à Parthenay de Bretagne (35), sur le bassin versant du Meu, à l'état écologique médiocre et avec des problèmes de contamination par les pesticides, le comité départemental SAFER a préféré privilégier l'agrandissement de fermes conventionnelles à celle de deux fermes en agriculture biologique, allant à l'encontre de la décision qui avait été prise précédemment par la CDOA. L'Etat et les collectivités, membres de ces comités, disposent pourtant là d'un outil puissant de reprise en main du foncier agricole pour la reconquête de la qualité de l'eau. N'oublions pas qu'une partie de l'argent public dépensé chaque année (*coût total de traitement des pesticides et nitrates estimé entre 940 et 1490 M€/an*) pourraient ainsi être économisée !

SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

CDOA

Commissions Départementales d'Orientation Agricole



Autre époque, autres préoccupations

par Marcel Benot

La protection de l'eau à Milizac dans le règlement sanitaire municipal de 1903.

Art. VII Les sources seront captées et soigneusement couvertes.

Art. VIII Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une couverture surélevée. Leur paroi de pierre ou brique sera hourdie au mortier de chaux hydraulique ou de ciment. Elle devra surmonter le sol de 50 centimètres au moins et être couverte d'une margelle de pierre dure.

Les puits seront placés à une distance convenable des fosses à fumier et à purin, des mares et des fosses d'aisances. Ils seront nettoyés ou comblés si l'autorité sanitaire le juge nécessaire.

Art. IX Les citernes destinées à recueillir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une cave (?) d'aération ; on ne devra pratiquer aucune culture (?) sur la voûte ; les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet. Elles seront précédées d'un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers, terre, gravier, etc.

Art. X Le plomb sera exclu des réservoirs destinés à l'eau potable.

Art. XI Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines ; celles-ci devront s'écouler par une rigole ayant une pente suffisante.

Art. XII Les fumiers seront déposés sur un sol imperméable entouré d'un rebord également imperméable.

Les fosses à purin posséderont des parois et un sol étanches bétonnés ou cimentés. Les fosses à fumier et à purin seront placées à une distance convenable des habitations.

Les fosses à purin dont l'insalubrité serait constatée par la Commission sanitaire seront supprimées.

Art. XIII La création de mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale.

Les mares et fossés à eau stagnante seront éloignés des habitations ; ils seront curés une fois par an et comblés s'ils sont nuisibles à la santé publique.

Il est défendu d'étaler les vases provenant de ce curage auprès des habitations.

Art. XIV Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, pailles, balles, feuilles sèches en putréfaction seront interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser les vidanges dans les cours d'eau.

Art. XV Les cabinets et fosses d'aisances seront établis à une distance convenable des sources, puits et citernes.

Art. XVI Il est interdit de jeter les animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres et citernes ou de les enterrer au voisinage des habitations, puits ou abreuvoirs.

Art. XIX Il est interdit de déverser aucune déjection (crachats, matières fécales, matières vomies, etc) provenant d'un malade atteint d'une maladie transmissible, sur le sol des voies publiques ou privées, des cours, des jardins, sur les fumiers et dans les cours d'eau.

Ces déjections recueillies dans des vases spéciaux seront enterrées profondément mais seulement après avoir été désinfectées à la chaux vive.

Les linges et effets à usage contaminés ou souillés seront désinfectés avant d'être lavés et blanchis. L'immersion, pendant un quart d'heure, des linges dans l'eau en ébullition constitue un bon remède de désinfection.



PUITS SANS MARGELLE, RECOUVERT ET ÉQUIPÉ D'UNE POMPE MANUELLE.



SOURCE CAPTÉE DANS UNE VASQUE ET SON LAVOIR.



S.O.S. naturalistes

Comme il s'agit d'un article consacré à la nature, je vais vous parler d'accenteur, d'andrène, de sérotonine, de tachinaire, puis aussi de houlque, de lamsane, de vesce.... (*Stupeur dans l'assistance*).

Ai-je dit un gros mot ? (*La salle se vide doucement*) Mais pourquoi partez-vous ?

Après tout, cette liste n'est rien d'autre qu'un échantillon d'animaux et plantes que vous pouvez observer facilement près de chez vous, et même dans votre jardin ! (*ricanements...*).



rité des enfants d'aujourd'hui, rivés sur leurs écrans ou accaparés par de multiples activités, ne prennent plus le temps de voir, sentir ou toucher les choses qui les entourent. Si leur savoir peut être épatant sur un tas de sujets, reconnaître un modeste rouge-gorge devient pour eux compliqué, et sans doute même inutile... Mais le plus étonnant est que certains de ces enfants s'intéressent à la nature, mais à une nature lointaine, exotique, celle des écrans et des images. Ainsi il y a deux jours, près de Rennes, un élève passionné venait de pêcher une larve de salamandre. Enthousiasmé, il était convaincu d'avoir capturé... un axolotl ! Il ne connaissait donc pas la petite bête commune de son environnement, mais savait tout d'une espèce endémique d'une région du Mexique. Edifiant.

« C'est en nommant les choses
qui nous entourent que l'on reconstruit
son rapport au monde » (François Letourneux)

Si la tendance ne s'inverse pas, le naturaliste va donc rapidement devenir, comme l'insecte ou la fleur qu'il observe, une espèce menacée. Que faut-il donc faire pour que la fibre gagne de nouvelles générations ? A priori, on constate un point commun dans le parcours des naturalistes d'aujourd'hui. Au cours de leur plus tendre enfance, tous ont vécu un moment fort au contact de la nature : en jouant dans un ruisseau, en construisant des cabanes dans une forêt, en recueillant un oiseau blessé... Toucher l'eau, les arbres, les plumes ; sentir l'odeur de la terre, de la mousse ; s'éclabousser, se salir joyeusement, grimper, respirer dehors... Voilà donc peut-être le secret : Il faut sortir ! Plus tard viendra le goût de l'observation, de la découverte. Puis après quelques années, chaque plante, chaque papillon, chaque oiseau portera un nom le plus naturellement du monde. La nature environnante présentera alors de plus en plus d'intérêts et vaudra la peine d'être préservée. Ce sera l'émergence d'une culture naturaliste. Et ce sera une bonne nouvelle, car la nature ne va pas nous attendre ; elle s'en va déjà... Il en va de nos paysages, de notre patrimoine, de notre santé, de notre bien-être à tous. Parents, grands-parents, enseignants, éducateurs à l'environnement, à nous d'agir !

Michel Riou

C'est dur parfois d'être naturaliste... Déjà, qui est-ce qui passe ses nuits d'hiver avec une lampe frontale au beau milieu des bois ? Qui arpente les prairies muni d'une loupe au printemps ? Qui occupe son été à quatre pattes dans l'herbe ? Et qui encore affronte les embruns de l'automne avec des jumelles ? Oui, oui, c'est le naturaliste. Au mieux, ses contemporains se gaussent doucement de ce drôle d'hurluberlu. Au pire, ils l'enfermeraient bien à double tour. Car c'est sans doute un peu suspect de s'intéresser à ce point au monde qui nous entoure. Il faut vraiment n'avoir rien d'autre à faire... Franchement, s'intéresser à des bestioles et des petites fleurs ! Pour ça, rien ne vaut un bon documentaire animalier sur la savane africaine ou la jungle équatoriale, non ? D'ailleurs, mon voisin, notre voisin à tous, connaît tout sur le temps de gestation de la panthère, sur le nombre de dents du grand requin blanc et sur la vie sexuelle des chimpanzés. Rien à dire, tout cela est passionnant. En revanche, les noms proposés en ce début d'article lui rappelleraient plutôt une liste de maladies voire un inventaire des insultes du capitaine Haddock. Pourtant, au contraire des grands fauves des régions tropicales, l'accenteur et la houlque sont là, sous son nez, autour de sa maison. Ça pourrait donc le concerner ou éveiller sa curiosité.

Connaître, ou simplement nommer les espèces de faune et de flore que nous côtoyons au quotidien paraît difficile pour beaucoup d'entre nous. La culture naturaliste fait donc défaut à la plupart de nos concitoyens. Et cette distance avec la nature qui nous entoure semble s'accroître un peu plus chaque jour. Ainsi, l'écrasante majo-



Mines, le nouvel eldorado breton ?

L'épidémie actuelle de permis exclusifs de recherche minière (PERM) en Bretagne et en France métropolitaine et d'outre mer est la conséquence d'une politique gouvernementale visant à une autonomie de notre approvisionnement en métaux ; elle bénéficie à un tout petit groupe d'entreprises bien spécifique.

Toutes sont des « junior entreprises » françaises et ont le même mode opératoire : une ou deux personnes issues du sérail institutionnel et/ou industriel fondent une micro structure souvent adossées à une « Major » étrangère et déposent des demandes de PERM dans le but de se constituer un portefeuille, sachant qu'un permis de recherche se convertit très aisément en concession d'exploitation. Ces permis prolifèrent, tous fondés sur des données provenant aussi du sérail, en l'occurrence de l'inventaire minier réalisé dans les années 70 et 80 par le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM).

Le rôle des Juniors est d'identifier les gisements potentiels, de préparer le terrain politico-réglementaire, de susciter une spéculation boursière sur les actions de la société mère qui les finance. Si, par la suite, le permis de recherche ou la concession d'exploitation qui en découle trouve acquéreur, c'est encore mieux ! Naturellement, les fluctuations du cours des métaux influent fortement sur le montage.

Ce mode opératoire des juniors implique donc de bien connaître les rouages administratifs et réglementaires du pays cible et de gérer les réactions de la population des secteurs concernés par une information a minima, ou une pseudo-concertation, ou de l'intimidation. Au final, on peut légitimement s'interroger sur l'objectif gouvernemental quand la quasi totalité des Majors sont australiennes, canadiennes, sud-africaines ou anglaises, ou bien, depuis peu, brésiliennes, chinoises ou indiennes.

Et l'on doit surtout s'interroger sur les non dits des porteurs de projets et de l'Etat dans ces dossiers lourds de conséquences pour les territoires et les populations locales, et bien entendu la ressource en eau.





Code Minier : attention OJNI*

* Objet Juridique Non Identifiable

Le Code minier régit l'extraction des ressources énergétiques (charbon, pétrole, gaz de schiste) et minérales, sur terre et en mer (y compris les sables coquilliers) ainsi que la sécurité des ouvriers. Les autres substances relèvent du régime des carrières réglementées par le code de l'environnement. Le principe de base est que l'État possède le sous-sol et a la charge de le mettre en valeur.

Créé en 1810, le code minier a souvent été modifié au détriment de sa lisibilité, devenant « obsolète » de l'aveu même du ministre Montebourg qui lança sa réforme en 2012. On pouvait espérer à cette occasion l'introduction d'une réelle prise en compte de la protection de l'environnement, des intérêts et attentes des populations locales et un cadrage plus ferme des acteurs miniers.

Le gouvernement voulait mieux intégrer les principes de la Charte de l'environnement, mieux prendre en compte la sécurité des travailleurs et du public dans les procédures, assurer aux activités minières le haut niveau de sécurité juridique qu'elles requièrent, et de démocratiser les procédures et les rendre plus transparentes.

Cinq ans, deux rapports et une demi-douzaine de brouillons de code plus tard, la question est loin d'être réglée. Une tendance lourde se dessine cependant entre le premier rapport qui préconisait le transfert du code minier vers le code de l'environnement et les dernières propositions de loi qui libéralisent, simplifient, sécurisent juridiquement l'activité minière alors que, dans ce flou réglementaire, le gouvernement continue de signer des dizaines permis de recherche minière en métropole et outre-mer !

Parmi les dispositions des deux dernières propositions de loi, on note :

- La définition d'une politique nationale des ressources et des usages miniers par l'Etat qui ne pourrait cependant refuser un permis au motif de son incompatibilité avec ses orientations.
- Le maintien du « **droit de suite** », qui garantit au détenteur d'un permis de recherche le droit à une concession d'exploitation s'il en fait la demande, tout comme celui du « **droit de mutation** » qui permet au détenteur d'un permis ou d'une concession, de la vendre à tout moment.
- Tout propriétaire foncier pourrait explorer son sous-sol sur simple déclaration, sans aucune instruction du dossier,
- Le recours à la solidarité nationale en cas de défaillance de l'entreprise, afin d'indemniser les victimes de dégâts miniers.

- L'information et la participation du public ne sont prévues qu'une fois le bénéficiaire du permis sélectionné par l'Etat et l'instruction des dossiers terminée, sans qu'à aucun moment l'opportunité du projet pour le territoire ait été prise en compte.
- L'évaluation des impacts sur l'environnement n'intervient qu'une fois le bénéficiaire désigné, mais sans qu'il ait obligation de s'engager sur les techniques d'exploration et/ou d'exploitation.
- La possibilité d'introduire un recours au Tribunal contre un permis sera quasi supprimée.

Parallèlement, le ministre Macron a lancé en 2015 la rédaction d'un Livre blanc sur la Mine Responsable et d'une convention d'engagement volontaire - et donc non contraignante - de la profession de l'industrie minière. Les associations environnementales sollicitées ont rapidement quitté les discussions pour ne pas cautionner une démarche centrée sur la reprise et la libéralisation complète de l'activité minière. La réduction de notre consommation de métaux, le développement du recyclage des métaux, la remédiation des sites miniers contaminés ne figuraient pas à l'ordre du jour à la veille de la COP21. Le maintien d'un développement socio-économique cohérent, la préservation du bien-être des populations et la protection de la qualité des milieux pas davantage. Quant au bilan des pollutions minières...

La réforme envisagée vise à pérenniser des modes de production et de consommation et un modèle industriel rétrogrades avec leur cortège de déchets et de pollutions. Malgré un verdissement de surface, elle ignore, entre autres, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, ou bien les engagements de lutte contre le dérèglement climatique signés par la France. Malgré les effets d'annonce, le code minier ne serait pas mis en conformité avec les obligations d'information et de consultation du public découlant de la Charte de l'Environnement, mais, au contraire, conduirait à une régression par rapport à la situation actuelle !

Où en sont les permis ?

Comment s'y retrouver dans les permis d'exploration accordés, ceux en cours d'instructions.

Qui recherche quoi et où ? Carte non exhaustive...

LOC ENVEL (22)

Surface : 336 km²
 Nombre de communes : 25
 Société demanderesse : VARISCAN
 Date d'obtention du permis : 14/09/2015
 Recours en annulation devant le tribunal administratif
 Substances recherchées : tungstène, zinc, étain, molybdène, plomb, cuivre, or, argent, substances connexes

MERLEAC (22)

Surface : 411 km²
 Nombre de communes : 34
 Société demanderesse : VARISCAN
 Date d'obtention du permis : 03/11/2014
 Substances recherchées : cuivre, zinc, plomb, argent, or, substances connexes

DOMPIERRE (35)

Surface : 166 km²
 Nombre de communes : 17
 Société demanderesse : VARISCAN
 Retiré à la demande du pétitionnaire
 Substances recherchées : tungstène, molybdène, étain, zinc, plomb, cuivre, or

SILFIAC (22/29)

Surface : 173 km²
 Nombre de communes : 14
 Société demanderesse : VARISCAN
 Date d'obtention du permis : 14/09/2015
 Recours en annulation devant le tribunal administratif
 Substances recherchées : tungstène, germanium, zinc, plomb, cuivre, or, substances connexes

PENLAN (29)

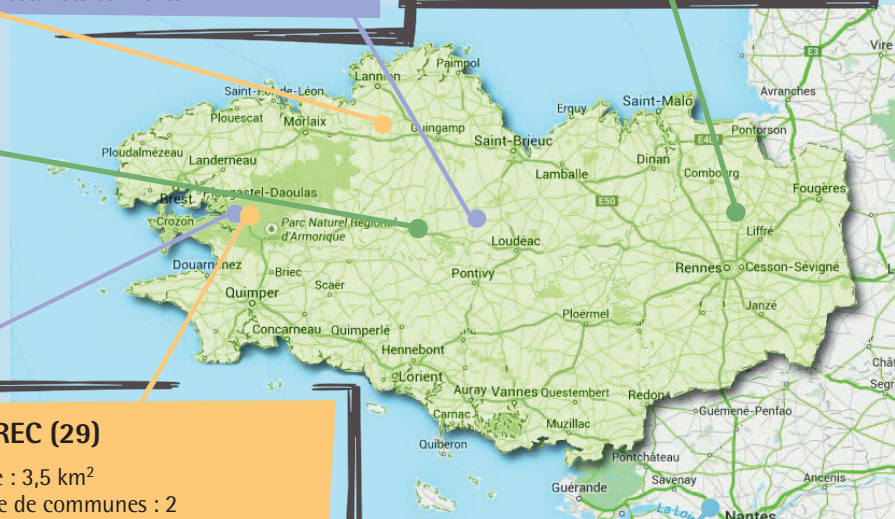
Surface : 66 km²
 Nombre de communes : 5
 Société demanderesse : SGZ France
 Consultation publique du 5 au 23/12/2016
 Substances recherchées : or, argent, substances connexes

LOPEREC (29)

Surface : 3,5 km²
 Nombre de communes : 2
 Société demanderesse : SUDMINE
 Consultation publique du 5 au 23/12/2016
 Substances recherchées : or et substances connexes

BEAULIEU (44)

Surface : 278 km²
 Nombre de communes : 16
 Société demanderesse : VARISCAN
 Date d'obtention du permis : 30/04/2015
 Substances recherchées : étain, tungstène, or, argent, niobium, tantale, molybdène, lithium, indium, germanium et substances connexes



Dans le reste de l'hexagone des permis ont été accordés à TENNIE (53/72), SAINT-PIERRE (85), BEAUVOIR (03/63) et VILLERANGES (23). D'autres sont en instruction ou en phase de consultation : BONNEVAL (87/24), COUFLENS (09), KANBO (64), OLIVET (53), VENDRENNES (85). Par ailleurs, en outre-mer, l'activité minière est soutenue en Guyane (or) où on recense une centaine de titres d'exploitation ou encore en Nouvelle-Calédonie (nickel, 2^e rang mondial derrière l'Australie avec 20 millions de tonnes).

Qui sont les acteurs de l'extraction en Bretagne ?

Le groupe ROULLIER, créé en 1959, est présent pour l'extraction de sable en baie de Lannion via la CAN (Compagnie Armoricaine de Navigation), une de ses très nombreuses filiales. C'est un groupe breton dont le siège est à Saint-Malo (voir également article page 6), son président est Daniel Roullier et la plupart des dirigeants font partie de la famille. Ses domaines d'intervention sont la production et la transformation chimique de nutriments et d'aliments pour les plantes et animaux d'élevage. Il emploie 7900 personnes et possède 78 unités de production. Son chiffre d'affaires cumulé fin décembre 2015 est de 3,1 milliards d'euros.

VARISCAN MINES a été fondée en 2010 par d'anciens ingénieurs du BRGM : Jack Testard (président) et Michel Bonnemaïson (directeur), son siège est situé à Orléans à deux pas des bureaux du BRGM et de l'Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre OSUC de l'Université d'Orléans. Variscan mines est une filiale à 100 % de Variscan Mines Ltd, un groupe australien financé par du capital risque collecté en Asie du Sud-est ; son capital social est actuellement de 1,8 millions d'euros alors que son chiffre d'affaires reste figé à 0 € ; la société mère éponge chaque année le déficit d'exploitation (977 100 € en 2015).

SGZ FRANCE est représentée par son président Christopher Sangster, son directeur général délégué Patrick Maupard et son directeur général Richard Gray représentant la société mère australienne Scotgold Resources Limited. Son siège social est à Paris et son capital est de 200 000 €.

SUDMINE est une SAS française détenue par 36 associés privés. Son siège est à Seichebrières (45), son capital de 227 000 € et son président Christian Vallier ambitionne de créer des filiales par projet et par pays, en particulier en Afrique et en Guyane. Son site internet met en avant « le développement raisonné de la mine » et Sudmine souhaite développer un financement participatif pour le PER de Loperec (sic).

Dans le reste de l'hexagone interviennent d'autres sociétés : **IMERY** à BEAUVOIR (03 /63), **COMINOR** à VILLERANGES (23), **SOCIETE CORDIER MINES SAS** à BONNEVAL (87/24).



Localement, la lutte s'organise

Depuis qu'elles ont connaissance des projets, les associations et collectifs locaux (*Amis du Patrimoine de Loc Envel, Attention Mines, DesTerresMINEées35, Diwall ! Mines, Douar didoull, Mines de Rien, Vigil'oust Merléac*) ne ménagent pas leur peine et se mobilisent collectivement avec un mot d'ordre : pas de mines, ni ici ni ailleurs !

Des courriers aux ministères aux recours juridiques en passant par les pétitions et les refus d'accès aux terres signés par 600 propriétaires sur le périmètre de Loc Envel, plus de 1000 sur celui de Silfiac), les acteurs locaux s'activent pour arrêter le rouleau compresseur minier. En 2016, la mobilisation citoyenne a permis d'empêcher les travaux de prospection prévus sur les périmètres de Loc Envel, Silfiac et Merléac. Les élus locaux, un peu timides au début, s'opposent désormais massivement et prennent des arrêtés d'interdiction de survol par les hélicoptère équipés de sonar à des fins d'acquisitions géophysiques (Loc Envel) ou s'associent au recours en annulation contre l'arrêté ministériel octroyant le permis de recherche (Silfiac).

Le travail de pédagogie étant fondamental, des conférences, réunions publiques, manifestations, interventions médiatiques permettent d'alerter et d'informer une population très surprise de découvrir ces projets. Cela passe aussi par des événements plus festifs (fest noz, festival des luttes à Plougouven, manifestation inter-collectifs à Uzel), des actions comme la vente symbolique des parts de la forêt de Coat an Noz, la pose de panneaux en bord de route ou la collecte de portables usagés pour faire connaître les alternatives à l'extraction.

Le chemin à parcourir est encore long, et la perspective de la réforme du code minier franchement inquiétante. Mais les mobilisations locales, les collaborations entre les associations et collectifs qui luttent contre les permis ont donné à ce jour d'excellents résultats. Tous sont déterminés à poursuivre dans cette voie pour amplifier la mobilisation citoyenne face à un enjeu régional majeur. Les jeux sont loin d'être faits et 2017 sera déterminant.

Interview

Philippe Noguès

Député divers gauche de la 6^e circonscription du Morbihan

ERB : Vous vous êtes ému auprès d'Emmanuel Macron puis à l'AN des insuffisances du code minier en terme de protection de l'environnement et de vos incertitudes sur son projet de réforme et la charte « Mine responsable ». Les réponses obtenues sont-elles de nature à nous rassurer quant aux permis de recherche minières ?

Philippe Noguès : A l'été 2015, j'avais interpellé Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, sur les inquiétudes que suscitaient les projets miniers en Centre-Bretagne, notamment l'attribution du permis d'exploration de recherches minières (PERM) dit « de Silfiac ». Avec plusieurs maires, nous avions par la suite été reçu au ministère. Nous avions obtenu l'assurance que « l'acceptabilité » de la population concernée par ces permis serait un critère décisif dans la réalisation ou non de ces projets. Je dois dire que nous avons été déçus par la concertation mise en place, et il a fallu une forte mobilisation des élus, des agriculteurs, des

associations, des citoyens pour forger une résistance qui semble aujourd'hui porter ses fruits.

ERB : Ces projets suscitent inquiétude et opposition dans les territoires concernés. Comment expliquer que de tels projets puissent voir le jour quand dans le même temps citoyens et acteurs locaux co-construisent des politiques publiques comme c'est le cas pour les SAGE par exemple ?

P.N. : Ces projets ne répondent pas une aspiration des citoyens vivant sur ce territoire. Ces projets viennent d'en haut, ils sont pensés et réalisés par et pour des personnes et structures qui ne subiront pas les conséquences néfastes et durables. Il était impensable pour moi que la population ne soit pas associée à la décision de réaliser ou pas ces recherches minières, c'est une question de démocratie. Tout le monde connaît le risque écologique de telles productions, alors que nous sommes en Centre-Bretagne, où de nombreux fleuves et



rivières prennent leurs sources puis ruissellent sur l'ensemble de la région. Ce territoire est le château d'eau de la Bretagne !

ERB : Comment voyez vous la suite de ces dossiers ?

P.N. : Même si nous ne pouvons pas évacuer d'un revers de main le fait que nous soyons tous utilisateurs d'appareils fabriqués à partir de terres rares issues de mines étrangères où les droits humains sont bafoués, je crois que la mobilisation ne doit pas cesser. Les citoyens se rendent bien compte que l'on ne peut pas sacrifier notre environnement, notre cadre de vie pour le bon vouloir de sociétés dont on ne connaît d'ailleurs pas bien la provenance ni les intérêts.

A l'appel de DOUARDIDOUILL 13 communes du permis dit de LOC ENVEL ont pris un arrêté pour interdire le survol de leur territoire aux hélicoptères équipés de sonar à des fins d'acquisitions géophysiques. Cinq de ces communes (Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Grâces, Louargat et Ploumagoar) viennent d'être assignées en justice devant le tribunal administratif de Rennes par VARISCAN : 3000 euros par commune leur sont demandés pour préjudice ainsi qu'un argumentaire justifiant leur arrêté et ils ont reçu une note d'information de la Préfecture des Côtes d'Armor. Affaire à suivre...

Sur le périmètre de Silfiac (14 communes), *Attention Mines !* incite les communes à se joindre au recours en annulation contre le permis de recherche via la procédure d'Intervention Volontaire. A ce jour, Guern, Silfiac, Séglien, Malguénac, Lescouët-Gouarec et Cléguérec ont répondu présent, ainsi que la Fédération de Pêche du Morbihan qui a tout de suite compris les enjeux pour l'eau !



Permis de polluer ?

Avec la bénédiction des services de l'État, la Bretagne deviendrait un nouvel eldorado. Et si la richesse de notre région n'était pas plutôt son extraordinaire réseau hydrographique ?

Réputé imperméable, le Massif armoricain abrite dans les failles et fractures de son sous-sol des quantités d'eau souterraines considérables dont les résurgences alimentent sources, puits et fontaines, zones humides, et... cours d'eau. Le programme SILURES du BRGM a d'ailleurs permis d'évaluer leur contribution au débit des cours d'eau pour entre 35 et 100 % selon les bassins versants, leur nature géologique et la saison.

Saccage des têtes de bassin versant

Les zones ciblées par les demandes de permis sont des têtes de bassin versant dotés d'un chevelu dense qui donne à son tour naissance à de nombreux cours d'eau (Léguer, Trieux, Jaudy, Aulne, Blavet, Scorff, Couesnon). Rappelons que ces cours d'eau assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable de collectivités (captages de Lannion, Plouaret, Pontivy, Hennebont Pont Scorff). La protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines est donc cruciale pour ces bassins versants tant en termes économique, que de santé publique. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne 2016-2021 impose d'ailleurs assurer la préservation de ces têtes de bassin versant dans son chapitre 11.

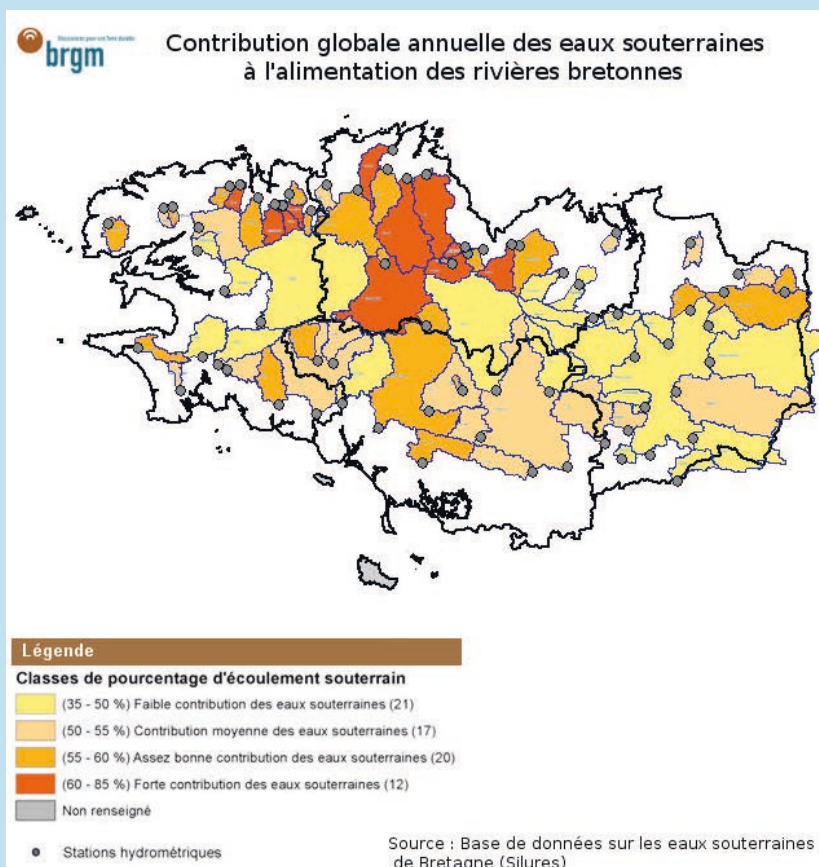
Les mines souterraines annoncées imposeraient le creusement de puits d'accès et de galeries, le pompage d'exhaure nécessaire entraînant mécaniquement un abaissement du niveau de la nappe souterraine et une modification des écoulements souterrains donc possiblement le tarissement de sources, puits, forages, avec un impact inévitable sur le débit des cours d'eau.

Par ailleurs, l'extraction minière génère d'importants besoins en eau pour le traitement du minerai (5 à 10 m³ par tonne de roche extraite), ce d'autant plus que les concentrations de minerai en Bretagne sont plutôt basses. Sachant que les secteurs-cibles se trouvent en Centre-Bretagne, où les cours d'eau prennent leur source et ont des débits faibles, jusqu'à connaître des étiages prononcés en été, comment ce besoin nouveau serait-il satisfait ?

Dégâts dans les rivières

L'impact est également qualitatif en raison de l'usage de produits chimiques dans les phases de forage, d'extraction puis de concentration des minerais.

Une mine exploitée représente plusieurs kilomètres de galeries, autant de voies de contact entre le minerai et l'eau ou l'oxygène offrant des conditions oxydantes aux minerais ciblés par les permis en cours qui sont des



sulfures. Que ce soit en fond de mine par lessivage sur les parois ou en percolation sur les matériaux stockés en extérieur, ce phénomène d'oxydation s'auto-entretient et s'amplifie tant qu'il y a des sulfures exposés à l'air et à l'eau. S'en suivent des écoulements acides, les drainages miniers acides (DMA), qui sont une source de pollution acide et métallique (métaux lourds) pour les milieux aquatiques.

Les eaux acides peuvent entraîner chez les poissons une mortalité importante, des perturbations de la croissance, de la reproduction et des dommages chroniques aux organes et aux tissus, en particulier les branchies. Indirectement, les eaux acides présentant un nombre plus réduit d'espèces et des populations de macro-invertébrés moins abondantes que les eaux neutres, les ressources alimentaires des poissons se trouvent diminuées. Les métaux augmentent la toxicité des eaux acides et la présence simultanée de plusieurs métaux peut provoquer des dommages plus élevés que ceux de chaque métal pris



© ERB

A LOPÉREC, OÙ UNE PREMIÈRE EXPLORATION POUR LA RECHERCHE D'OR A ÉTÉ CONDUITE PAR LE BRGM DANS LES ANNÉES 90, L'EAU DE PURGE DU TUNNEL, PROBABLEMENT CHARGÉE D'ARSENIC ET DE FER TERMINE DANS LA DOUFFINE.

isolément. Ainsi, à titre d'exemple, le zinc, le cadmium et le cuivre sont particulièrement toxiques en milieu acide et agissent en synergie pour inhiber la croissance des algues et affecter les poissons.

Par ailleurs, en présence du phénomène de DMA, l'arsenic présent dans l'arsénopyrite, très couramment rencontré dans les minéralisations sulfurées notamment celles exploitées pour l'or, se trouve solubilisé avec des conséquences évidentes sur le milieu. Les DMA génèrent également des particules en suspension qui recouvrent les branchies ou les œufs des poissons, colmatent le fond des cours d'eau ou opacifient le milieu, freinant la photosynthèse des végétaux aquatiques.

Le minerai recherché est extrait par broyage de la roche et concentration chimique. De nombreuses études pointent que l'efficacité des équipements de forage nécessite l'injection de boues lubrifiantes, dont la composition ne se résume pas à de l'argile et de l'eau. Les mélanges utilisés font appel à des matières argileuses spécifiques mais aussi des additifs de synthèse : fluidifiants, plastifiants, anti-agglomérants... Ces composés se disperseront inévitablement dans l'environnement sans qu'on puisse réellement mesurer l'effet cocktail généré !

Pas mieux à terre

Dans le cas de nos PERM, il resterait environ 900 kg par tonne extraite de stériles miniers qui se présentent

sous forme de sables plus ou moins fins contenant la fraction de minerai techniquement non extractible, plus les produits chimiques de concentration, plus tous les autres corps chimiques présents dans la roche et non extraits. Stockés en souterrain ou majoritairement en surface, ils sont exposés aux conditions atmosphériques qui favorisent leur dispersion par les eaux pluviales ou par les vents, entraînant une pollution coûteuse, diffuse et particulièrement difficile à maîtriser.

Devoir d'inventaire

L'exploitation minière a pourtant déjà fait des dégâts ! L'ancienne mine de Salsigne, par exemple où on a extrait de l'or, de l'arsenic, du plomb, est à l'origine d'une pollution de l'Orbiel, un affluent de l'Aude. En cause : les produits chimiques utilisés pour transformer le minerai, et l'arsenic présent dans les millions de m³ de déchets et stériles au travers desquels les eaux ruissellent avant de se jeter dans l'Orbiel. Les analyses montrent des concentrations parfois de l'ordre de 450 fois la norme de potabilisation fixée par l'OMS ! Les mortalités par cancer sont largement supérieures au reste de la population. Réaction de l'Etat : ne pas consommer les légumes, ne pas utiliser l'eau de pluie, ne pas se baigner dans la rivière et faire attention à la poussière, surtout les enfants. Et on devrait voir sereinement les projets actuels ?



Aspects sanitaires

L'obtention de minerai implique le broyage d'énormes quantités de roches, d'où environ 900 kg par tonne extraite de « stériles », des sables et graviers qui contiennent la fraction de minerai techniquement non extractible, les produits chimiques de concentration, plus tous les autres corps chimiques présents dans la roche et non extraits. Les « stériles » sont donc tout sauf chimiquement neutres, ce qui a des implications sanitaires lourdes.

Les **PERM** sont accordés pour l'argent, cuivre, étain, germanium, molybdène, or, plomb, tungstène et zinc. Dans la roche, ces métaux sont généralement escortés par d'autres éléments chimiques mais non répertoriés dans les dossiers (cadmium, gallium, indium, arsenic, antimoine, thallium, etc...).

Tous sont toxiques et/ou écotoxiques à des degrés divers, cancérigènes pour certains, d'autres attaquent les reins, le système nerveux, les voies respiratoires ou sont reprotoxiques. En outre, le granite breton possède une radioactivité naturelle assez élevée.

Les stocks de stériles relargueront ces substances toxiques au contact de l'eau souterraine ou de ruissellement ; en surface, les poussières portées par le vent retomberont sur les parcelles, les cours d'eau, les habitations, avec au final une contamination généralisée.



UN PANNEAU QUI N'EFFRAIE PAS GRAND MONDE.

PERM

Permis exclusif de recherche minière

© Dominique Williams

Les alternatives : quelques pistes pour sortir de l'ornière du « tout mine »

Environ 2 milliards de tonnes de métaux sont consommées chaque année. Au 20^e siècle, dans le même temps que la population quadruplait, la consommation de métaux était multipliée par 19 ! Le poids financier des métaux représente désormais un quart de celui du pétrole et 20 % des échanges internationaux de matières premières.

Parce qu'elles sont très gourmandes en métaux rares, interrogeons nous tout d'abord sur l'utilité réelle des nouvelles technologies qui profitent souvent à ceux qui les fabriquent et les vendent. Bien évidemment, hors de question ici de nier leur utilité réelle dans le maintien des personnes âgées à domicile ou dans le domaine médical par exemple, juste un appel à la modération !

Nous avons en France un très haut niveau de consommation des équipements électriques et électroniques : 9 équipements par habitant et par an. En 2015, ce sont pas moins de 18,2 millions de smartphones qui ont été vendus. D'après une agence de l'environnement allemande, ces cinq dernières années, la durée de vie moyenne d'un four à micro-ondes a été écourtée de 1,5 ans et celle d'une imprimante de 8 mois. Obsolescence programmée, obsolescence psychologique mais aussi suppression généralisée des cabines publiques de téléphone et des bornes d'urgence sur

les voies rapides, entraînent une consommation et un renouvellement rapide des appareils et encourage bien évidemment l'extraction de métaux rares donc l'ouverture de nouvelles mines. Priorité doit être donnée à l'allongement de la durée de vie des produits et à l'extension de la durée de la garantie légale de 2 à 10 ans.

Quand on sait que 57 % des déchets électriques et électroniques continuent d'échapper à la filière agréée, le plus gros gisement de minerai est sans doute dans nos tiroirs qui regorgent de vieux téléphones portables... Certains métaux posent tout de même des problèmes de recyclage : par exemple le recyclage du lithium, hautement réactif, toxique et inflammable, est toujours balbutiant. Depuis plus de 20 ans, c'est donc l'exploitation de nouvelles mines qui alimente les batteries des téléphones, portables, appareils photos... Pourquoi continuer à utiliser ce métal ?

Il est urgent qu'une politique soit mise en place d'une part pour un recyclage efficace, respectueux de l'environnement et des conditions de travail des ouvriers ; et d'autre part pour développer la recherche sur de nouveaux matériaux ne causant pas de dommage à l'environnement.

Et balayons chacun devant nos portes, si nous voulons diminuer l'impact de l'extraction il nous faudra impérativement réinterroger nos habitudes de consommation !

Pour en savoir plus :
<http://www.amisdelaerre.org/IMG/pdf/rapport-recyclagedee-web.pdf>



© Dominique Williams

« La mine propre n'existe pas. »

MINE DE POULLAOUEN, STÉRILES À PERTE DE VUE.

La mine propre n'existe pas. Ce n'est pas Eau & Rivières de Bretagne qui le dit mais responsable des ressources minérales du ministère de l'Environnement : « *La mine propre n'existe pas... Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement. Elle transforme toujours un territoire. A notre charge de rendre cet impact positif*¹ ». Impact positif de quel point de vue ?

Au plan environnemental, l'impact sur les eaux de surface et souterraines est majeur, immédiat et à très long terme sinon irréversible, en termes de qualité et de quantité.

Eau & Rivières de Bretagne ne peut admettre que cette ressource vitale pour les générations à venir soit ainsi sacrifiée à une politique passéiste et prédatrice.

Au plan régional et local, alors que les élus locaux héritent de compétences accrues pour une gestion durable et équilibrée du territoire, ils n'ont aucun droit de regard sur l'octroi de titres miniers qui auront pourtant des impacts majeurs sur l'économie et le cadre de vie locaux.

Eau & Rivières de Bretagne ne peut admettre que soient ainsi balayées d'un revers de main plusieurs décennies de co-gestion des bassins versants et de la ressource en eau.

Au plan de l'économie locale, une mine génère beaucoup moins d'emplois qu'annoncé pour la population locale (au mieux quelques dizaines et non « plusieurs centaines »). Par contre, les études d'impact n'évaluent jamais les emplois détruits dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire ou le tourisme.

Eau & Rivières de Bretagne ne peut admettre que l'Etat porte une politique « hors sol » qui fait fi du tissu économique existant au lieu de lui donner les moyens d'évoluer vers des productions de qualité et durables.

Au plan sociétal, la stratégie gouvernementale de relance minière pour assurer l'indépendance d'approvisionnement nationale se heurte à deux réalités : les groupes miniers sont majoritairement étrangers et leur actionnariat est étranger. On comprend mal la logique...

Eau & Rivières de Bretagne ne peut admettre un « projet industriel » dans lequel la Bretagne perdra ses ressources naturelles non renouvelables et gagnera des siècles de pollution.

Qui parlait d'impact positif ?

La politique de relance de l'extraction minière dans un cadre réglementaire obsolète, reflète une approche passéiste fondée sur l'exploitation de ressources primaires non renouvelables. Il faut dix ans pour ouvrir une mine avec les impacts que l'on sait sur la santé, l'environnement, l'économie.

Dix ans, c'est plus qu'il ne faut pour changer nos modes de consommation, faire émerger de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux élaborés à partir de ressources secondaires, recyclées, renouvelables créateurs de nouvelles filières industrielles et d'emplois sur notre territoire.

¹ L'Usine Nouvelle, édition du 12 juin 2015



© Attention Mines

Dossier préparé
par Mickaël Raguénès,
Jean Sarasin,
Dominique Williams

Aller plus loin
sur [alternative-
projetsminiers.org](http://alternative-projetsminiers.org)



Le temps des auxiliaires à l'EPHAD de Belle-Isle-en-Terre

Depuis 2011, Eau & Rivières de Bretagne organise annuellement un temps fort autour d'espèces emblématiques. En 2016 c'est au tour du « Temps des auxiliaires, coccinelles et compagnie ».



ÉCOUTE, PATIENCE ET GESTION ÉMOTIONNELLE...
DES CLÉS POUR RÉUSSIR AVEC NOS AÎNÉS.



LES DIFFICULTÉS DE MOBILITÉ OU DE MÉMOIRE NE DOIVENT
EN AUCUN CAS ÊTRE DES FREINS À CES ACTIVITÉS QUI VONT
BIEN AU DELÀ D'UNE ACTION ÉDUCATIVE.

La généralisation des pesticides a fait oublier que la nature savait gérer les équilibres mieux qu'un produit dit « miracle » dont on connaît les méfaits sur la santé et l'environnement. A travers cette opération régionale il sera possible de découvrir comment les auxiliaires du jardin peuvent aider les jardiniers à se passer des pesticides.

A la découverte d'un nouveau public

Dans ce cadre d'animation, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre a souhaité innover en réalisant des animations avec un public assez nouveau, les personnes âgées dépendantes. Ce choix s'est fait d'une part par la proximité géographique de l'EHPAD et du CRIR et d'autre part par la volonté de créer un lien avec des personnes qui n'ont pas les possibilités physiques et/ou mentales de participer aux actions régulièrement menées par le centre.

Patience et persuasion

La principale difficulté réside dans le fait que les résidents de l'EHPAD ont une mobilité très réduite, des capacités mécaniques manuelles faibles et un degré d'attention et de motivation très restreint. Face à cela, il a fallu, pour les animateurs du CRIR, adapter les techniques d'animation couramment utilisées tout au long de l'année avec le public scolaire habituel. Avec l'aide et les conseils des aides-soignants l'atelier « fabrication de mangeoire à oiseaux » a été adapté pour le rendre accessible. Au delà du but écologique, ces animations servent à créer et à entretenir un lien entre ces personnes âgées par le travail collectif. Selon Régine Guyader, aide-soignante à l'EHPAD de Belle-Isle-En-Terre, « il est important de faire un atelier comme celui-ci, car c'est un moment de partage entre les résidents qui ont tendance à s'isoler dans leur chambre toute la journée et à être réfractaire

aux activités manuelles, car ces dernières mettent en évidence leur perte de motricité. Ces ateliers les obligent à rester concentrés sur une tâche bien précise, avec un objectif concret à atteindre ». La notion de « réalisation d'objectif » est primordiale pour parvenir à garder l'attention de ces personnes âgées. Du fait de leur âge et de leur état de santé, l'impatience et le découragement se font très vite sentir. Les animateurs et aides-soignants doivent faire preuve de patience et de persuasion, en discutant avec chaque résident, pour trouver un angle d'approche pour les motiver, faisant écho à leurs centres d'intérêts passés (jardinage, nature, promenade...). Ainsi se mêlent exercice de motricité et de mémoire. Par la suite, les résidents se sentent investis d'une certaine responsabilité car la mangeoire doit être entretenue et remplie tout l'hiver, et c'est à ce moment qu'intervient le deuxième point important de ce genre d'animation : la relation et les échanges entre les résidents et leurs familles qui viennent leur rendre visite.

Une expérience émotionnelle

Lors d'animations avec ce type de public la forme doit prendre le pas sur le fond. Les capacités physiques et mentales des participants doivent être prises en compte dans la préparation et la réalisation des ateliers. L'action pédagogique des animateurs prend un tournant plus social basé sur l'écoute, la patience et la gestion émotionnelle. Autant de difficultés qui ne doivent en aucun cas être des freins à la réalisation de ces activités, qui vont bien au delà d'une action éducative. C'est avant tout une expérience humaine enrichissante pour les participants mais aussi, et surtout, pour les animateurs.

Jimmy Dorey

EHPAD

Etablissement d'Hébergement
pour Personnes Agées
Dépendantes

CRIR

Centre régional d'initiation
à la rivière



Domaine de la Massaye, patrimoine en péril...

La renommée du Domaine de la Massaye justifiait à elle seule la création en 2008 de l'Association Sauvegarde du Patrimoine de la Massaye (ASPDM). 700 ans d'histoire connue se sont déroulés sur les hauteurs de Pont-Réan et se confondent avec le bourg avant que le domaine ne fasse l'objet d'une ZAC démesurée. La présence romaine est attestée par une voie traversant ses bois et l'étymologie de son nom est dérivée du latin, Massius. Le château actuel date de 1630.

D'éminents propriétaires ont marqué son histoire et celle de la Bretagne. Michel Le Doulx exerçait, entre 1460 et 1485, le rôle de garde-robier du Duc de Bretagne François II sous le Trésorier de Bretagne, Pierre Landais. Deux siècles plus tard, La Massais (appelée ainsi jadis) appartenait à Madeleine Fouquet, sœur de l'intendant Fouquet. Elle passe aux mains du Sénéchal de Rennes Sébastien de Lys, plus tard en 1776 au Directeur de l'Hôpital de Rennes, Joseph Michel Buret. Plus près de nous, après la famille Plaine-Lépine, ce fut le Dr. vétérinaire Victor Even qui donna au Domaine de la Massaye sa plus grande expansion (170 ha). Il légua La Massaye à une association de vétérinaires afin qu'elle devienne une maison de repos et subvienne aux besoins des retraités de la profession. C'était ce vœu qu'il exprima et qu'il fixa par acte en 1932. Mais les aléas de l'histoire feront qu'après la seconde guerre mondiale c'est la Marine Nationale qui s'y installa durant 16 ans pour y former des recrues matelots. Ce fut le Centre de Formation Maritime de Pont-Réan. Ensuite, à partir de 1960, ce fut l'annexe de l'Hôpital de Pontchaillou pour les malades en convalescence ou de longue durée et le Centre aéré pour enfants des écoles de Rennes.

Une richesse humaine mais aussi environnementale

La vue sur le Bassin rennais est magnifique, la Vilaine coule à ses pieds et cinq ZNIEFF entourent ce joyau d'Ille-et-Vilaine qui, rappelons-le, était composé de 170 ha de bois, champs, landes, rochers, carrières et fermes. Le château est au centre d'un parc aux essences rares, et d'arbres centenaires. Certains chênes ont largement dépassé les 350 ans ! La biodiversité, grâce au voisinage des ZNIEFF, est riche, l'inventaire mycologique a dénombré de nombreux spécimens uniques en Ile-et-Vilaine ou Bretagne ! La Massaye est truffée de zones humides, plusieurs hectares sont dispersés sur son étendue, des sources émergent et alimentent douves, étang et deux ruisseaux affluents de la Vilaine à Pont-Réan et sur la commune de Goven.

La ville grignote

Depuis 2007 la commune de Guichen a jeté son dévolu sur le domaine en y projetant une ZAC sur 50 ha pour y faire du lotissement et une zone d'activités en détruisant au passage le parc, du patrimoine bâti ancien, des zones humides et des corridors écologiques identifiés par le SCoT et le SRCE. Au minimum 480 logements

LE GRAND TULIPIER DE LA COUR DU CHÂTEAU.



VUE DE L'OUEST. GRAND BASSIN DU CHÂTEAU, SES DÉPENDANCES ET LE PARC ET PONT-RÉAN AU FOND.

sont prévus à terme par le programme et une vaste zone d'activités devant la plus belle vue de la commune. 1800 personnes viendraient y habiter à échéance de 2030, pour plus que doubler la population de Pont-Réan. Tout naturellement quelques habitants de Guichen, soucieux du patrimoine ancien et naturel se sont regroupés et s'opposent depuis 2008 à ce projet en informant les concitoyens sur les risques, problèmes et coûts, pertes en espaces verts, zones humides et biodiversité. Avec l'aide de Bretagne Vivante un recours a été déposé contre le PLU devant le Tribunal administratif de Rennes. Un autre a été déposé contre les projets de destruction de patrimoine historique. La DRAC, alertée par l'association, a produit un compte-rendu favorable à la préservation du site. Une pétition a été lancée, elle a recueilli presque 3000 signatures. Mais cela n'a pas suffi à ce jour à inverser le cours des choses.

Nous pensons que Pont-Réan aurait tout à gagner à préserver ce site en l'état en y installant des activités respectueuses de l'environnement. Un grand parc fait défaut à la commune, surtout après l'accroissement de Guichen et de Bruz à proximité. Le tourisme, le culturel, des activités sportives et récréatives sont les atouts et attraits de Pont-Réan.

Participer au projet Vilaine-Aval de Rennes Métropole en tant que commune associée pourrait donner à Pont-Réan-Guichen des possibilités de développement tout en préservant un cadre de vie humain et proche de la nature.

Youri Dmitrenko

Président de l'Association Sauvegarde du Patrimoine du Domaine de La Massaye

ZNIEFF

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZAC

Zone d'aménagement concerté

SCoT

Schéma de Cohérence territoriale

SRCE

Schéma régional de cohérence écologique

PLU

Plan local d'urbanisme

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

Contact

sauvegardelamassaye@orange.fr

Plus d'infos

Domaine-de-la-Massaye sur Facebook

Une vidéo de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=8mqUiRXcNu8>

Une pétition

http://www.petitions24.net/il_faut_sauver_le_domaine_de_la_massaye



Asso 22 – Saut d'obstacles sur le Leff



© DLG

LE LEFF À TRESSIGNAUX.

Dans les Côtes d'Armor, le Leff est un cours d'eau classé migrateur. Pour autant, les saumons remontent difficilement vers les frayères. Certains obstacles ont été effacés ou aménagés mais il en reste un de taille : le déversoir du Cirque à Lanleff. Pour les AAPPMA locales, pas de doute il faut aménager l'ouvrage. Mais les institutions donnaient jusqu'alors peu d'écho à leurs propositions. Qu'à cela ne tienne, après avoir poussé leur coup de gueule dans la presse, il semble que cette fois, elles aient été entendues. Une rivière de contournement est à l'étude, des financements publics pourraient être débloqués. Reste à trouver le complément. Comme quoi, il est nécessaire de ruer dans les brancards de temps en temps ! DLG

AAPPMA de Pontrieux : aappma.pontrieux@orange.fr
 AAPPMA de Paimpol : aappmapaimpol@gmail.com
 AAPPMA de Lanvollon

Asso 29 – Hanvec 21



© Jean-Pierre Léon

ATELIER NICOIR DANS LE CADRE DU TEMPS DES AUXILIAIRES LA VEILLE DE TRUC AU DRENNEC (24 SEPTEMBRE 2016).

L'association « Hanvec 21 », créée en 2007, a pour objectif de réunir les hanvecois, mais également les habitants des communes voisines, désireux de s'investir dans une démarche de développement durable. Elle a pour vocation d'être un lieu de réflexion et d'échanges qui permet de faire émerger les différents besoins, attentes et propositions des habitants d'Hanvec.

Concrètement, les adhérents d'hanvec 21 se réunissent aujourd'hui autour de projections de films – débats, de rencontres autour d'activités comme la fabrication de jus de pommes, la fabrication de nichoirs, la visite de jardin et des échanges de savoirs. L'association réfléchit également à se rapprocher d'autres associations hanvecoises afin d'imaginer des projets communs

Site internet : www.hanvec21.fr
 Adresse mail : hanvec21@gmail.com

Asso 56 – Den Dour Douar

Créée en 1982, l'association Den Dour Douar a pour objectifs la préservation de la qualité de l'eau et l'information de la population. Actuellement forte de 72 adhérents, ses principales actions sont la restauration et l'entretien des cours d'eau (le Scave et ses affluents à sa création puis la vallée du Ter en collaboration avec l'association Tarz Héol de Plœmeur) via des conventions avec le Syndicat du Scorff et Lorient Agglo, collectivités maître d'œuvre pour les Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques (CTMA). RDV tous les 3^es samedis de chaque mois et le mardi suivant pour nos chantiers de rivières !

L'association intervient également pour que cesse l'usage inconsidéré des produits phytosanitaires sur le domaine public ou pour la promotion de l'agriculture biologique. Elle s'inscrit dans une démarche de partenariat local avec les collectivités (CTMA Scorff, CRE Ter, Agenda 21 Quéven, inventaires des cours d'eau...), les associations de randonnée pédestre, les établissements scolaires ou encore les centres de loisirs.



© Den Dour Douar

CHANTIER AU RUISSEAU POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE QUÉVEN.

ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoints

TAMM HA TAMM	Plougonvelin (29)	COLLECTIF GUILLOTIN	Peaule (56)
LA COULEE VERTE	Le Relecq Kerhuon (29)	TARZ HEOL	Ploemeur (56)
ASSPPPSMD	Saint Malo (35)		

Elles sont 58 à nous avoir renouvelé leur confiance depuis juillet. Et vous ?



RECTIFICATIF MAGAZINE N°177

Article sur le phosphore. Rejet des stations d'épuration domestiques (pages 15 et 16)

Le calcul de ces rejets se basait sur les données publiques de l'agence de l'eau et mises à jour en juin 2016 que l'on pouvait juger comme fiables mais qui en réalité ne le sont pas.

Le texte modifié est le suivant :

On recense 1148 stations d'épuration.

- 821 inférieures à 2000 EH sans traitement spécifique poussé sauf si le milieu récepteur le nécessite,
- 216 entre 2000 et 10 000 EH assurent le traitement du P (rejet $\leq 2\text{mg/l}$)
- 111 supérieures à 10 000 EH assurent le traitement du P (rejet $\leq 1\text{mg/l}$)

Remarque : les plus grosses stations collectives comme celles de Quimper (270 000 EH) ou de Carhaix (100 000 EH) et bien d'autres sont à fortes dominantes industrielles.

Le procédé de déphosphatation est quasi exclusivement physicochimique par adjonction de sels de fer ou d'aluminium. Quelques stations assurent une déphosphatation biologique.

La quantité de P rejetée peut être estimée à 500 t/an dont 160 t le sont en mer ou dans les estuaires.

Si la déphosphatation s'avère nécessaire pour la qualité des eaux superficielles, le phosphore, lui, se retrouve dans les boues d'épuration qui sont soit épandues directement ou sous forme de compost et enrichissent les sols, soit incinérées par une vingtaine de stations en totalité ou partiellement (environ 500 t/an de P). Le tonnage annuel de P épandu est de l'ordre de 2700 t qui s'ajoutent au 7300 t de l'agriculture stockés annuellement dans le sol.

Le paragraphe suivant est supprimé :

La réduction des rejets domestiques et industriels est impérative. 158 stations d'épuration collective doivent être mises aux normes, permettant de diviser les apports par deux les apports actuels. JP

RÉGION - Pétition au Parlement européen

Des salariés de Plouisy et Glomel (22), empoisonnés par des pesticides viennent d'exercer le 27 octobre 2016 leur droit de pétition auprès du Parlement européen. Ils demandent une enquête parlementaire sur les graves manquements de la coopérative agroalimentaire Triskalia condamnée pour faute inexcusable et plus généralement sur les mesures prises par l'État français pour protéger et informer les salariés sur l'usage des pesticides. Des dizaines de milliers de signatures affluent, montrant l'ampleur du questionnement face à l'utilisation massive de pesticides dans la production alimentaire. Pour encore avancer et protéger les ouvriers agricoles, salariés des entreprises, des ports et les riverains des épandages, Eau et Rivières apporte son soutien à la pétition <http://change.org/SalariesNutreaTriskalia> JT

RÉGION - Les éco-volontaires avec ZAZ

L'association était invitée par l'artiste Zaz à présenter son réseau éco-volontaire lors du concert qu'elle a donné à Brest le 5 novembre dernier. C'est donc avec des jeunes de Belle-Isle-en-Terre, Quimper et Brest que nous avons rencontré le public qui s'est déplacé ce soir là. La chanteuse qui soutient Pierre Rabhi et le mouvement Colibri invite ainsi à chacun de ses concerts des acteurs citoyens, avec l'ambition de les faire mieux connaître, mais aussi de les mettre en réseau avec l'ambition future de créer un jour un festival de musique et forum citoyen. Reçu 5 sur 5 par les éco-volontaires ! AC



LES MEMBRES DES GROUPES JEUNES D'EAU & RIVIÈRES AUX CÔTÉS DE ZAZ À LA FIN DU CONCERT DERRIÈRE UNE BANNIÈRE DE MESSAGES LAISSÉS PAR SES FANS.

22 - T'as des graines ?

Ce 4 décembre dernier et pour la 3ème année consécutive, Eau & Rivières de Bretagne organisait la traditionnelle fête des graines au château de Lady Mond. Les échanges de graines ont eu lieu surtout le matin. Des stands de vente de produits bio, de service ainsi que des stands d'information d'associations (Terre de liens, Douar Didoull, Panser nature...) étaient présents comme à l'accoutumée. L'après midi a connu deux moments forts : une conférence très prisée et suivie par une cinquantaine d'auditeurs d'une apicultrice professionnelle de Plufur (22) qui a expliqué les problèmes qu'elle rencontrait notamment avec le frelon asiatique. Deuxième temps fort : un atelier de fabrication de nichoirs et mangeoires pour les oiseaux, il était animé par David Guégan du Centre régional d'initiation à la rivière. Si vous souhaitez qu'il y ait une 12^e fête des graines, rejoignez l'équipe d'animation qui ne demande qu'à s'étoffer. JS



© Jean Sarasin

ON TROQUE MAIS ON VEND AUSSI.



22 - Nouveau coup de propre pour le Théoulas

Suite à une première série de chantiers en 2014, les bénévoles sont repartis à l'assaut du cours d'eau le Théoulas cet automne. Ce ne sont pas moins de 8 demi-journées de travail qui ont été organisées pour entretenir la végétation des berges et retirer les quelques embâcles placés en travers de la rivière. Des bénévoles toujours motivés puisqu'ils envisagent de remettre ça, le Théoulas leur dit merci ! DLG



© D. Le Guem

ON POSE PENDANT LA PAUSE.

22 - Atmosphère, atmosphère

Le 20 octobre dernier, une journée technique traitant de la qualité de l'air s'est déroulée à Langueux. Pour les presque 40 personnes présentes, c'était l'occasion d'en savoir plus sur les polluants présents, leurs origines, les politiques publiques liées mais également les possibilités pour les citoyens d'intervenir pour améliorer la qualité de l'air. Deux dossiers impactant, ou potentiellement impactant, pour l'air ont été présentés par des adhérents mobilisés : le projet de centrale à gaz de Landivisiau (29) et l'entreprise Timac à Saint-Malo (35). Et la démonstration qu'une fois de plus, l'engagement et la persévérance des citoyens est le meilleur moyen d'améliorer la situation. DLG



© ERB

PAUL ROBIN DE L'INRA INTERVENAIT SUR LES LIENS ENTRE POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES ET AGRICULTURE.

29 - Usines à porcs (suite)

Les lecteurs d'Eau & Rivières ont eu l'occasion de prendre connaissance dans le n°176 de juillet, de l'action conjointe de l'association AEPI et d'Eau & Rivières contre l'agrandissement de la porcherie de Landunvez qui avait conduit à un avis défavorable lors de l'enquête public. Dans le même temps, à Plovan, plus au sud du département, la commissaire enquêteur a également donné un avis défavorable à l'extension de la SARL La Vallée qui demandait à passer de 22 000 porcs/an à 30 000 ! Lors de cette enquête la mobilisation du tissu associatif a mis en avant les carences du dossier par rapport à la pollution de l'eau, de l'air, du sol et de la biodiversité. L'avis de la commissaire aborde d'ailleurs plusieurs des points soulevés par les opposants : les notions de perte d'image de la région, Plovan se situant dans une zone littorale comportant un zonage Natura 2000 ; les questions des conditions animales dans des locaux avec très peu d'accès à la lumière se sont aussi posées. S'y ajoutent les effets cumulatifs de tels ateliers avec les exploitations voisines, les effets vis à vis de l'air (ammoniac, particules fines, protoxyde d'azote,...), vis à vis des sols (accumulation de potasse) et vis à vis du risque d'accoutumance aux antibiotiques. Espérons cette fois que le Préfet ne prendra pas le risque de soutenir un dossier fragilisé juridiquement car il s'exposerait alors à une procédure devant les tribunaux administratifs. JMN

29 - SILL : éviter réduire compenser

L'enquête publique sur le dossier de déplacement de Plouvien à Guipavas du siège de l'entreprise de produits laitiers SILL a animé l'actualité estivale brestoise. Au cœur du conflit la construction d'une tour de séchage de lait de plus de 45 m de haut et l'imperméabilisation de plus de 47000 m², à quelques centaines de mètres d'un hameau d'une vingtaine de maisons alimentées en eau par une source. L'une des craintes des riverains, constitués en association, est de voir cette source disparaître, faute d'alimentation par la nappe ou être polluée par des rejets industriels incontrôlés. Les militants d'Eau et Rivières sont intervenus à deux reprises dans ce dossier. D'abord en 2014, lors de la présentation du dossier de création de la ZAC de Lavallot à la CLE du SAGE Elorn, en exprimant un vote défavorable à la multiplication des zones d'activités qui conduisent à sur-consommer les terres agricoles, ensuite lors d'une réunion technique entre les aménageurs, l'entreprise, la mairie de Guipavas et les riverains, pour exiger une meilleure prise en compte du risque de disparition de la source. Le porteur de projet a tenu compte de nos mises en garde en garantissant l'alimentation en eau potable du réseau des riverains mais surtout par la mise en place d'une clairière d'infiltration d'environ 600 m² pour restituer les eaux pluviales à la nappe. Ces dispo-

AEPI

Avenir et environnement
en Pays d'Iroise

ZAC

Zone d'aménagement concerté

CLE

Commission locale de l'eau

SAGE

Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux



sitions ont été jugées suffisamment rassurantes pour que l'association ne délivre pas d'avis défavorable lors du passage du dossier devant le Conseil départemental de l'environnement. AC

29 - Forage oh désespoir !

A Fouesnant, rien n'est jamais simple quand il est question d'eau. Quand ce ne sont pas des questions de zones humides ou d'échouage d'algues vertes, ce sont des histoires d'alimentation en eau potable. On se souvient que la prise d'eau superficielle de Pen al Lenn à Fouesnant a enfin bénéficié le 4 juin 2010 d'un périmètre de protection de captage ; mais bien tardivement, ce qui a permis d'urbaniser une partie de son périmètre d'alimentation. Aujourd'hui on découvre par la presse que 25 % de la consommation de la commune provient d'un captage créé en 1955 sur le site de Kerougue, qui délivre encore une eau de qualité en toute illégalité, malgré une délibération d'abandon auprès de l'ARS en 1999. A l'époque l'obligation de mise en place d'un périmètre de protection de cette ressource apparaissait sans doute incompatible avec les ambitions de développement de la commune. A partir de 2009, la municipalité a réalisé des forages dans cette zone mais sans résultats satisfaisants selon la mairie (?) L'eau a donc continué à être utilisée sans périmètre réglementaire, ce qui a permis la poursuite de l'urbanisation... jusqu'à ce qu'un élu de l'opposition municipale porte plainte en novembre dernier pour faire cesser le double jeu. Le maire a alors choisi d'abandonner les forages, puis d'accélérer la procédure de fermeture du captage existant, décidée il y a 17 ans et en conséquence de solliciter un peu plus l'interconnexion avec le réseau départemental qui transporte de l'eau en provenance de la prise d'eau sur l'Aulne à Châteaulin. Pour Eau & Rivières c'est une fois de plus un signal très négatif envoyé par une commune littorale du sud Finistère, déficitaire en eau, mais qui fait le choix de privilégier son expansion urbaine y compris dans une zone humide plutôt que de sécuriser l'alimentation en eau des populations et de renforcer la protection de la ressource. Ce faisant, Fouesnant transfère cette responsabilité aux habitants des territoires du centre Finistère qui apprécieront. Monsieur le maire a cependant indiqué à la presse que six forages sont en cours, mais qu'ils ne seront opérationnels qu'en 2018. Affaire à suivre. AC

29 - Projet de gîtes à chauves-souris

Le projet est lancé en juin par Ilona Stagiaire dans le cadre de son baccalauréat Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Les chauves-souris étant en régression particulièrement dans le Finistère, la jeune stagiaire a décidé de mener son projet sur les chiroptères. En effet, elles perdent leur habitat avec l'étalement urbain qui ne cesse d'augmenter. Mais ce n'est pas la seule rai-



© Ilona Legall

LES ÉCO-VOLONTAIRES EN PLEIN TRAVAIL ENTRE DEUX CONCERTS.

son, l'utilisation de pesticides supprime leur ressource alimentaire. D'autant plus que les chauves-souris sont fragiles et se reproduisent lentement. L'objectif est donc de cohabiter avec ce petit mammifère qui peut s'avérer très utile pour nos jardins. Les chauves-souris sont insectivores, elles mangent jusqu'à 600 moustiques par nuit. D'où l'idée de la section de Quimper de créer et d'installer des nichoirs en milieu urbain. Les nichoirs, construits par des éco-volontaires sur l'éco festival du Groove On Earth, ont été installés par la suite dans plusieurs endroits à Quimper : une zone humide, un collège, un centre social et un verger conservatoire. Les éco-volontaires de l'association s'occuperont de l'entretien et du suivi. Un projet rondement mené par Ilona Legall qui présentera l'action à sa soutenance d'examen. IL

35 - Des cours d'eau en ville à découvrir et à préserver

A l'initiative d'Eau & Rivières et du Syndicat mixte du bassin de la Flume, une randonnée découverte des cours d'eau de Pacé (35) a permis le dimanche 16 octobre de sensibiliser la population à la préservation de leur qualité. En partenariat avec l'association de pêche et d'autres associations locales, la MJC, le club randonnée et la commune, différentes activités ont été proposées pour sensibiliser aux pollutions engendrées par les particuliers (rejets dans les eaux pluviales, traitements par les produits phytosanitaires, nettoyage des façades et toitures avec des biocides etc.).

Pendant la semaine, une série d'animations avait été effectuée auprès de classes de CM2. Des ateliers en lien avec l'évaluation de la santé des cours d'eau ont été proposés aux enfants : prélèvement et observation des invertébrés, analyse de paramètres physico-chimiques, présentation des travaux réalisés sur le Champalaune pour permettre le retour des espèces piscicoles sensibles telles que la truite. L'exposition « Mauvaises herbes, on vous aime » a été présentée à la MJC et a fait l'objet d'animations avec les jeunes du centre de loisirs. Malgré une participation du public un peu décevante, cette action partenariale a été jugée exemplaire par le comité de pilotage du bassin versant de la Flume qui souhaite la reproduire dans d'autres communes et la conseiller à leurs homologues. JP

ARS
Agence régionale de santé



35 - Ille et Bio

Lors de ce salon «Ille et Bio», qui a fêté ses 25 ans les 8 et 9 octobre derniers, le stand d'Eau & Rivières a permis de rencontrer des personnes sensibles aux atteintes environnementales sur l'eau, sur les zones humides sur leur secteur, des adhérents et aussi des jeunes et des étudiants, plusieurs nouveaux contacts et adhésions ont été réalisées. Une conférence sur les pesticides et la santé avec Jean-François Deleume, après projection du film «La mort est dans le pré», en lien avec le «Collectif de soutien aux victimes de pesticides de l'ouest» a réuni plus de 80 personnes. MPD

35 - Polémiques sur les inventaires Zones humides

Alors qu'à la demande du SAGE Vilaine, toutes les communes ont l'obligation de faire un inventaire (ou une réévaluation) de leurs zones humides, certains font de l'obstruction.

Soit en interdisant aux membres d'Eau & Rivières de participer à la commission de la commune, soit en empêchant le cabinet d'étude mandaté par la commune de faire son travail. Ainsi à Gosné, commune au nord est de Rennes, un groupe d'agriculteurs a débarqué au conseil municipal pour forcer celui-ci à changer de prestataire. Le maire a demandé l'appui de la chambre d'agriculture pour poursuivre la démarche...

Pourtant cette réévaluation d'inventaire est extrêmement importante. Pour Gosné, les zones humides passent ainsi de 3% à 30% et le SAGE Vilaine, qui doit valider ces inventaires, a mis au point des critères d'évaluation croisant plusieurs indices qui obligent beaucoup de communes tentées de minimiser leurs déclarations à revoir leur copie...

Chacun peut voir l'état des zones humides recensées sur son secteur et informer l'association si il constate des manques : <http://geobretagne.fr/geonetwork/apps/georchestra/>

56 - Il a disparu !

Et pourtant il figure bien sur les cartes IGN, en pointillé c'est vrai ! L'agriculteur qui exploite ce terrain a dû trouver qu'il fallait effacer les pointillés de la carte, ce qu'il a fait sur le terrain avec une pelleteuse. L'ONEMA prévenu répond qu'il y avait peut être une tête de bassin versant à une époque, mais que dans l'état actuel ils n'ont pas les critères nécessaires pour réaliser une procédure à l'encontre de ces travaux. Affaire à suivre... JN

56 - Du neuf en Morbihan

La délégation du Morbihan accueille sa nouvelle animatrice, Maëlle Turriès, qui partage son temps entre les locaux de Vannes et Lorient. Dans un premier temps, Maëlle viendra en renfort de Céline en éducation à l'environnement puis animera également la vie associative de la délégation 56. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Sauf réunion ou animation en milieu scolaire, elle sera en début de semaine au bureau de Vannes (bureau n°205 de la maison des associations).

Puis, dans la continuité d'Estelle Le Guern, elle assurera la permanence sentinelle dans les locaux de Lorient les mercredis à l'école élémentaire de Lanveur. JN



MAËLLE TURRIÈS, NOUVELLE ANIMATRICE.

56 - Une autre façon de toucher un public plus large. Avis aux amateurs !

Formés à Lorient par Céline Robert, des adhérents se sont jetés à l'eau pour animer des ateliers à la Foire Bio de Muzillac et aux Rencontres du Ruisseau à Redon. La malle Ricochet a été choisie pour explorer le petit cycle de l'eau. Les enfants créent un paysage et positionnent rivières, maisons, stations d'épuration, usines et châteaux d'eau. L'effet château d'eau s'apprend avec une maquette d'immeuble. L'eau arrive aux étages selon la hauteur du château d'eau. 55 enfants ont participé aux 5 ateliers pédagogiques. BD



LE FONCTIONNEMENT DU CHÂTEAU D'EAU : SUCCÈS ET DOUCHE GARANTIS !



Les associations attaquées, la démocratie menacée

Ces jours derniers, des attaques injustifiées et inacceptables ont été proférées en Bretagne par quelques élus à l'encontre du mouvement associatif de protection de l'environnement :

- Le 15 décembre 2016, lors de la session du Conseil Départemental du Morbihan, son Président François GOU-LARD a annoncé la suppression de la subvention de 55000 € du département à Bretagne Vivante : « *Nous ne pouvons subventionner des personnes qui nous assignent en Justice devant le Tribunal Administratif comme pour le plan déchets. On ne s'impose pas comme une vestale de l'environnement. En ce qui concerne les compétences, Bretagne vivante n'est pas un organisme de recherches. Personne n'est indispensable.* »
- Le 16 décembre 2016, à l'occasion du débat au Conseil Régional sur le prochain plan de lutte contre les algues vertes, Stéphane DE SALLIER DU PIN (groupe Droite et centre) et Gilles PESNELLE (Front national) se sont livrés à une surenchère verbale d'une rare médiocrité à propos d'Eau & Rivières de Bretagne. « *Loup dans la bergerie* », « *khmers verts* », l'association est sommée de « *déposer les armes judiciaires* » pour pouvoir participer au comité de pilotage du plan algues vertes 2017-2021.

Depuis des décennies, nos associations mènent **une démarche reconnue d'intérêt général** : défense du littoral aujourd'hui préservé d'une urbanisation anarchique, création d'un réseau de réserves naturelles, restauration des rivières, reconquête de la qualité de l'eau, sensibilisation des bretons à la richesse de leur patrimoine naturel... Interventions éducatives, chantiers de restauration des milieux, recours en justice, inventaires naturalistes, recherches scientifiques, participation à l'élaboration et accompagnement des politiques publiques au plus près des citoyens : **nos associations déploient bénévolement une activité quotidienne et concrète au service du patrimoine et de l'identité de la Bretagne**. Outil mobilisé en dernier recours, les démarches en justice conduisent à faire appliquer les lois et règlements votés par les élus. Ces actions rendent justice aux autres acteurs publics ou privés, qui, eux, font des efforts pour respecter l'environnement.

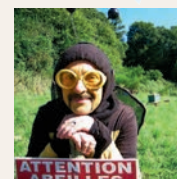
Cette démarche s'inscrit dans le cadre des principes constitutionnels de la charte de l'Environnement voulue par le Président CHIRAC : « **toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement** » (article 2 de la loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005). **Elle s'exerce strictement dans le cadre des lois de la République, sans violences ni dégâts** d'aucune sorte aux biens publics et privés. Ce n'est pas le cas, soulignons le, d'autres organisations que ces élus n'excluent pourtant pas des groupes de travail officiels...

Au moment même où les plus hautes autorités spirituelles et religieuses de la planète appellent nos sociétés à la conversion écologique, et que les actions engagées en Bretagne grâce à la mobilisation des associations font progresser notre région sur la voie du développement durable, ces attaques indignes ne peuvent que freiner l'indispensable prise de conscience de tous les acteurs !

Qu'on ne s'y trompe pas : aujourd'hui ce sont les associations de protection de la nature qui en sont victimes, demain comme dans d'autres régions, ce seront les mouvements culturels, les syndicats ou les organisations de l'agriculture durable... **Il s'agit de « mettre au pas » ceux qui dérangent** par leurs analyses critiques, par leurs propositions, par leurs capacités d'alerte, par leur volonté d'un état de droit, et dont la Bretagne sait pourtant, plus que toute autre région de France, leur contribution à l'évolution des consciences comme à celle des politiques publiques.

Les Bretons doivent le savoir : **face à ces attaques d'un autre temps, nos associations ne courberont pas l'échine, ni ne baisseront les bras. Il en va de la liberté associative, du respect du droit, et donc de la démocratie.**

Le 21 décembre 2016



Par dédé l'Abeillaud

Largués

Lors des troisièmes victoires de la Bretagne décernées par le Télégramme, le jury a désigné Triskalia lauréate pour le développement durable (*Le Télégramme*, 08/12/16). La coopérative commercialise des drones qui larguent des petites guêpes sur du maïs attaqué par la pyrale. Après avoir largué des pesticides interdits dans les silos de céréales, intoxiquant des salariés, Triskalia largue un insecte potentiellement facteur de déséquilibre pour l'écosystème proche. Durable ? Largués surtout.

Réfugiés

Sans remettre en cause les pesticides, Bretagne Vivante lance un cri d'alarme sur la raréfaction des landes qui a une incidence sur la population des papillons (*Le Télégramme*, 06/10/16). L'association rappelle que la lande couvrait 25 % du territoire breton, transformée aujourd'hui en culture, sapinière et prairie. Avoir confié la gestion des paysages aux agriculteurs a une incidence, celui de réfugier les insectes dans des sanctuaires.

Bilan de santé

Enième bilan sur la pollution des algues vertes en Bretagne et énième constat du Préfet de la région : Le problème est encore là en 2016 avec 30 000 t d'algues collectées (*Ouest-France*, 13/10/16). Le plan de lutte sera reconduit jusqu'en 2021 avec un budget de 95 millions d'euro. Beaucoup d'élus le disent : la Bretagne est malade mais elle se soigne. Ils oublient de rappeler qu'elle se gave avec l'argent des contribuables, ce qui n'est pas forcément le meilleur moyen de guérir.

L'amour vache

Dans un communiqué de novembre, Eau & Rivières de Bretagne dénonce l'attitude de l'Etat qui renonce à annuler l'arrêté de 2006 qui encadre l'usage des pesticides (*Le Télégramme*). « 81 molécules ont été détectées dans les eaux bretonnes en 2015 » précise Gilles Huet. « Le gouvernement vient de capituler devant la Fnsea et les industriels » continue-t-il. Avant les présidentielles, l'idylle entre les agriculteurs et le gouvernement ressemble à de l'amour vache.

Sentir le rance

300 manifestants se sont rassemblés aux abords de la Rance pour réclamer à l'Etat et à EDF un plan de désenvasement (*Le Télégramme*, 27/11/16). Le porte-parole de Rance Environnement rappelle que l'estuaire est abîmé à 80 % par le barrage. Les tables rondes s'enchaînent pour trouver des solutions. Reste à espérer que les discussions ne s'enlisent pas, ça finirait par sentir le rance.

Le petit rapporteur

Le rapporteur public de la cour administrative de Nantes a demandé l'annulation d'arrêtés préfectoraux autorisant les travaux de l'aéroport de NDDL (*Le Télégramme*, 05/11/16). Ses conclusions, généralement suivies, portent sur le non respect du code de l'environnement.

Les partisans du projet pensent peut-être que les anti-aéroports pinaillent sur des détails et qu'ils vont les localiser par le petit bout de la lorgnette. C'est vraiment se moquer du monde !

Les zélés de l'Ouest

La cour administrative d'appel de Nantes a validé les arrêtés préfectoraux autorisant les travaux de NDDL (*Le Télégramme*, 15/11/16). Cette décision s'oppose à l'avis du rapporteur public qui préférerait un réaménagement de l'aéroport actuel. « La messe est dite » s'est réjoui le président de l'association « Des Ailes de l'Ouest », pro NDDL. Attention à ne pas s'étouffer avec l'hostie car la justice est d'humeur volage.

Des salariés abattus

Les salariés de l'abattoir de volailles Tilly-Sabco de Guerlesquin sont sans activité depuis fin juin 2016 (*Ouest-France*, 06/10/16). D'après Corinne Nicole, représentante des salariés et ancienne porte parole des bonnets rouges : « Il y a encore de l'espoir mais on sait que l'on part vers des licenciements. Il faut arrêter de vendre du rêve aux salariés ». La tuerie de masse, les cadences, la souffrance, l'endettement, ça se vend très mal.

Gel des prix

Seule une dizaine d'agriculteurs des JA se sont retrouvés sur le site de la Laïta, coopérative laitière située près de Gouesnou, pour réclamer une revalorisation du prix du lait (*Ouest France*, le 30/11/16). « Dans les campagnes les jeunes sont résignés » reconnaît un responsable du syndicat. Choisir entre le confort d'un tracteur climatisé et piétiner des heures sur un parking lors de périodes de froid, les jeunes savent qu'il n'y a pas que les prix qui gèlent.



AGRICULTEURS BIO DE CORNOUAILLE-ABC, ABERS NATURE, ADEL, APEPPIT, APESP, ASSOCIATION «APRES BRANDÉRION», AQUAVIE DOUR BEV, A QUOI ÇA SERRE, AR GAOUENN, ASPHODELE, ATTENTION MINES, AVENIR ET ENVIRONNEMENT EN PAYS D'IROISE, ASSOCIATION BAIE DE DOUARNENEZ, BRETAGNE VIVANTE, ASSOCIATION BRETONNE POUR LA PÊCHE MOUCHE, ASSOCIATION CALLUNE, ASSOCIATION «DE LA SOURCE A LA MER», ASSOCIATION DEMEL, ASSOCIATION DEN DOUR DOUAR, A.D.R.B.S., ASSOCIATION DOELAN CLOHARS ENVIRONNEMENT, A.L.P.E.P., ASSOCIATION EAUX DOUCES « LE DESSALEMENT EN QUESTION », ASSOCIATION DE PÊCHE ENTENTE DU HAUT ELLÉ, ASSOCIATION DE PÊCHE CHATEAUNEUF DU FAOU, ASSOCIATION DE PÊCHE DE L'ELORN, ASSOCIATION KAN AN DOUR, ASSOCIATION KER HARS, ASSOCIATION DE PÊCHE LA PLELAUFFIENE, ASSOCIATION DE PÊCHE DE LANVOLLON, ASSOCIATION DE QUIMPER, ASSOCIATION DE PÊCHE DE ST BRIEUC QUINTIN BINIC, ASSOCIATION DE PÊCHE DE ST POL DE LEON, ASSOCIATION DE PÊCHE DE UZEL, LA COULEE VERTE, LA GAULE ANTRAINAISE, LA GAULE LANNIONNAISE, ASSOCIATION LA PASSIFLORE, ASSOCIATION LA TORCHE NATURE ENVIRONNEMENT, ASSOCIATION LA VIGIE, ASSOCIATION LE PONT DE PIERRES, ASSOCIATION LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE DU FINISTERE, ASSOCIATION LES AMIS DE CARNAC, ASSOCIATION LES AMIS DU POULDU, ASSOCIATION LES AMIS DE LA RIVIERE, ASSOCIATION LES HYDROPHILES, ASSOCIATION LES JARDINIERS DE KERUSTEN, ASSOCIATION DE PÊCHE LES PÊCHEURS DU PAYS DE ST LOIS, ASSOCIATION MANCHE NATURE - L'ESCALE, GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON - GMB, HANVEC 21, LES AMIS DES SOURCES, LES AMIS DU LITTORAL CARNACOIS, LES COPAINS DU TRIEUX, LES FILMS DU GOËLAND, LIBRE CANUT,

*Eau & Rivières de Bretagne
et ses 102 associations membres
vous souhaitent une année 2017
efficace pour l'eau*

LOGEBEG DEGAZ, MAIS QU'EST CE QUE TU FABRIQUES ?, MAISON DE LA BIO, MAURE À PLEINE DENTS, ASSOCIATION MEDARDAISE CHLOROPHYLLE, NATURE ET PATRIMOINE EN CENTRE BRETAGNE, NON À LA ROCADE SUD DE LANNION, GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE, ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ, OPTIMISM, ASSOCIATION PERCHE AVENIR ENVIRONNEMENT, PLEUMEUR BODOU NATURE, PLOUGUERNEAU NATURE ENVIRONNEMENT - PNE, PRE PÊCHE RIVIÈRE ENVIRONNEMENT, PRÉSERVONS LE GUINDY ET SON ENVIRONNEMENT, ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE DU CRAC'H - APCR, ASSOCIATION RBH 56, ASSOCIATION REGAIN, ASSOCIATION SAUVAL, ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS - ASPF, SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE LOCHRIST, ASSOCIATION SOUS LE VENT, LES PIEDS SUR TERRE, ASSPPPSMD, ASSOCIATION SEMAPHORE, ASSOCIATION ST GILLES NATURE ENVIRONNEMENT, ASSOCIATION TERRE MER RIVIÈRE, COLLECTIF GUILLOTIN, COMITÉ DE DÉFENSE DE LA VALLÉE DU GOUËT, COMITÉ RÉGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE BRETAGNE NORD, COTENTIN NATURE QUALITÉ DE VIE, CROZON LITTORAL ENVIRONNEMENT, ELLÉ VIVANTE, EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA, FÉDÉRATION DE PÊCHE ET PROTECTION MILIEUX AQUATIQUES DU MORBIHAN - FDPPMA 56, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES AAPPMA 35, RANCE ENVIRONNEMENT, RIVIERE ET BOCAGE, SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU DOMAINE DE LA MASSAYE, SITES ET PATRIMOINE DE TRÉGASTEL, TAMM HA TAMM, TARZ HEOL, USAGERS DE L'EAU DU MORBIHAN, VIVRE DANS LES MONTS D'ARRÉE, ASSOCIATION VIVRE AU PAYS DE PLUVIGNER - VPP